

Le 26 juin 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 5 juin 2026

de la Ville de Saint-Malo

M. Gilles LURTON :

Mes chers collègues, avant de poursuivre l'ordre du jour de notre conseil municipal, je souhaite évoquer la mémoire de Nicolas CARNEC dont nous avons appris avec une profonde tristesse le décès. Nicolas CARNEC était une figure familière de notre conseil municipal. Pendant de nombreuses années, il a assisté à nos séances, assistant avec attention aux débats, aux décisions et à la vie démocratique de notre collectivité. Observateur assidu, perspicace et impliqué, Nicolas faisait partie du paysage de notre assemblée. Chef de la rédaction à Saint-Malo de 2015 à 2023, il a marqué la vie locale par son professionnalisme, sa rigueur et son exigence journalistique. Il possédait cette capacité rare à comprendre les enjeux, à saisir les nuances d'un débat et à restituer avec précision ce qui se jouait dans la vie publique locale. Ses articles étaient appréciés pour leurs pertinences, leurs sérieux et leurs fidélités aux faits. Nicolas CARNEC avait une compréhension fine de notre territoire et de celles et ceux qui le font vivre. Son regard, toujours éclairé, lui permettait de rendre compte avec justesse des décisions prises et des débats menés pour notre ville. Au-delà du journaliste reconnu, nous perdons également un homme profondément estimé. Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviennent de son rire, de sa simplicité, de son écoute et de sa bienveillance. Il savait allier l'exigence de son métier de journaliste à des qualités humaines qui suscitaient le respect et l'amitié. Au nom du conseil municipal de Saint-Malo, j'adresse nos pensées les plus sincères à son épouse, à ses fils, à l'ensemble de sa famille, à ses proches ainsi qu'à ses collègues de Ouest-France. Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

- Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).
- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).
- Liste des avenants et marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- 1 - Sénatoriales : Election des délégués et des suppléants

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Le nombre de conseillers présents et représentés est de 43. Le nombre d'abstentions est de zéro. Le nombre de votants est donc de 43. Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau est de zéro. Le nombre de suffrages blancs est de zéro, donc le nombre de suffrages exprimés est de 43. Suffrages obtenus par la liste Hissons Haut Saint-Malo, 33 voix. Suffrages obtenus par la liste Nouveau Cap, 5 voix. Suffrages obtenus par la liste Malouin je suis, 3 voix. Suffrages obtenus par la liste Voies Communes, 2 suffrages.

Détermination du nombre de délégués supplémentaires : le nombre de mandats à pourvoir est de 21. Le quotient électoral correspond au nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de mandats à pourvoir, soit 43 divisé par 21, ce qui fait 2,048. Selon le calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, l'attribution des mandats est donc la suivante, pour les délégués qui iront voter : liste Hissons Haut Saint-Malo : 17 mandats, liste Nouveau cap : 2 mandats, liste Malouin je suis : 1 mandat et liste Voies Communes : 1 mandat.

Pour la détermination du nombre des suppléants, le nombre de mandats à pourvoir est de 15. Le quotient électoral correspond au nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de mandats à pourvoir, soit 43 divisé par 15, ce qui fait 2,867. Selon le calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, l'attribution des mandats est la suivante : liste Hissons Haut Saint-Malo : 13 mandats, liste Nouveau Cap : 1 mandat, liste Malouin Je suis : 1 mandat et liste Voies Communes : 0 mandat. Je déclare élus les délégués supplémentaires et suppléants dont les noms doivent s'afficher sur les écrans. Ce sont les 21 délégués qui iront voter. Les suppléants sont pris bien sûr dans l'ordre de la liste à partir de 18, 19, 20.

Je dois vous rappeler que dans les communes de 9000 habitants et plus, les conseillers municipaux présents doivent faire connaître au bureau électoral avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement de participer au scrutin du 27 septembre. Pour ce qui concerne la liste Hissons Haut Saint-Malo, je vous propose que nos remplaçants soient désignés sur cette même liste. C'est-à-dire que s'il y a des remplacements à désigner à la suite d'absence de délégués titulaires ou de conseillers municipaux de la liste Hissons Haut Saint-Malo, je vous propose que ces remplaçants soient désignés sur la liste Hissons Haut Saint-Malo. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous en remercie. De même, je m'adresse maintenant aux délégués de droit de la liste Nouveau Cap, sur quelle liste vos suppléants seront désignés en cas d'empêchement de votre part de participer au scrutin du 27 septembre ? Vous n'avez pas obligation de me répondre maintenant, mais je préférerais que vous me répondiez maintenant.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci, sur la liste Nouveau Cap.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Je vais m'adresser maintenant aux délégués de droit, de la liste Malouin je suis, pour leur demander sur quelle liste vos suppléants seront désignés en cas d'empêchement de votre part de participer au scrutin du 27 septembre ?

Mme Thidalack ABHAY :

Sur la liste Malouin je suis.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Je m'adresse maintenant aux délégués de droit de la liste Voies Communes, sur quelle liste vos suppléants seront désignés en cas d'empêchement de votre part, de participer au scrutin du 27 septembre ?

Mme Céline YADAV :

Sur la liste Nouveau Cap.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 2 - Approbation du règlement budgétaire et financier

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur LE NORMAND, Allez-y !

M. Bruno LE NORMAND :

Je voulais vous remercier de la courtoisie que vous avez pour nous accueillir depuis trois mois. Je suis très content, c'est un rapport d'étonnement, de bon voyageur. C'était une petite boutade. Simplement ce que je voulais dire sur un plan organisationnel, sur les commissions, on n'a pas reçu les ordres du jour dans les délais, les ordres du jour n'ont pas été respectés et sur la commission finances, j'ai reçu la V3, 1h30 avant le début de la commission. Monsieur BELLOIR nous a expliqué cela et je vous en remercie. Cela comportait quand même quelques 669 pages, donc c'était un peu compliqué. Je pense qu'on ne peut que s'améliorer là-dessus. D'autre part, il y a des comptes-rendus que je

n'ai pas reçu, puis il y en a d'autres que j'ai reçu, de commissions auxquelles je n'avais pas participé. C'était simplement un petit point d'organisation.

M. Gilles LURTON :

Nicolas tu veux dire un mot ?

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, alors concernant la commission des finances, c'est vrai que les documents sont parfois nombreux et copieux, c'est le cas sur le CFU ou le budget. C'est vrai qu'on essaye toujours de respecter les délais, il faudrait qu'on reprenne dans le détail la V3, mais souvent quand on envoie une V3, ce n'est pas la totalité des documents qui sont envoyés dans cette V3, ce sont les ajouts et les modifications. Je prends bonne note de cette information et on fera le maximum pour s'améliorer et surtout respecter les délais qui s'imposent à nous.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix le règlement budgétaire et financier.

Ce point n'appelle pas d'autres observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 3 - Compte financier unique 2025

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Nicolas. J'ouvre le débat sur ce compte financier unique que nous appelions encore l'année dernière compte administratif, mais tout évolue, vous voyez. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci Monsieur le Maire, merci Nicolas BELLOIR. Alors il y aurait énormément de choses qu'on pourrait demander comme précisions, puisqu'un acte budgétaire ça embrasse tout évidemment, mais je vais juste poser une question sur les associations, puisqu'il y a un changement, puisqu'on voit que les avantages en nature sont notés. La valorisation des salles qui sont mises à disposition, est à présent rapportée dans le tableau des subventions, juste savoir pour quelle raison ? C'est ma première question.

La deuxième question, puisque nous parlons associations, c'est quels sont les critères pour l'octroi et le niveau des financements ? C'est la deuxième question.

Et la troisième question, c'est comment procédez-vous, pour garantir une certaine équité ?

M. Gilles LURTON :

Très bien, je vais laisser, Nicolas BELLOIR répondre à ces trois questions. Sur la première, je dirais quand même qu'il me paraît important que toutes les aides publiques soient valorisées, tout ce qu'apporte la collectivité à des tierces personnes, à des associations ou autres, soit précisément chiffré et valorisé. Ce sont des deniers publics, donc les citoyens ont le droit de savoir ce que nous apportons aux associations, que ce soit en subventions ou en valorisation de matériel, de salle ou autre que nous leur apportons et parfois, ce sont des chiffres qui peuvent monter très haut. Nicolas sur les deux autres questions, je te laisse la parole.

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, merci. Juste en petit complément, Monsieur le Maire, sur le premier point, au-delà de cet aspect-là, c'est que la chambre régionale des comptes souhaite également qu'on puisse préciser la nature de toutes les interventions de la collectivité auprès des associations et notamment toutes les aides en nature. Au-delà de ce qu'a pu expliquer Monsieur le Maire, l'intervention de la collectivité sur la mise à disposition de matériel ou de personnel, rien n'est gratuit, il y a un coût pour la collectivité et donc il fallait essayer d'affiner au mieux l'intervention de la collectivité. C'est ce que font toutes les collectivités, de préciser la nature, quand il y a des apports de cette nature.

Sur les critères, c'est nous qui les définissons, nous, le conseil municipal, et notamment le travail qui est fait en commission. En réalité, il peut y avoir des approches différentes entre le champ social, culturel et sportif, mais l'examen des subventions se fait en commission sur une base évidemment existante. On pourrait rentrer dans les détails, chaque adjoint pourrait vous donner les critères ou en tout cas vous les préciser. Ce que je tiens à dire, c'est que, et ça répond en partie à votre troisième question, quand on définit le budget, qu'est-ce qui nous permet de garantir l'équité ? Au niveau budgétaire, sur le BP, on a un raisonnement macroéconomique. Aujourd'hui, nous considérons que le travail fait par les associations, dans quelque domaine que ce soit, est considérable, et c'est un apport considérable pour la collectivité et nos concitoyens, et que pour un certain nombre de choses qui sont réalisées dans les associations, si elles ne le faisaient pas, on est persuadés que la collectivité ne serait pas en mesure de le faire. Pour nous, le champ associatif a toujours été un acteur important, je l'ai dit dans ma présentation, il se trouve qu'un certain nombre de collectivités, depuis au moins deux exercices, ont fait le choix de diminuer le budget auprès des associations, nous avons fait un choix différent à Saint Malo. Je sais que dans d'autres collectivités, ça a été le cas aussi. Nous avons voulu préserver et maintenir les enveloppes qui étaient destinées aux associations. Quand je dis ça, on maintient le volume global, il est hors de question, on a été très clair, on ne sera pas en capacité, nous, Ville de Saint-Malo, de venir compenser le désengagement de certaines collectivités. Ce ne serait pas honnête de notre part de faire croire à nos partenaires associatifs qu'on puisse aller dans cette direction-là. Notre engagement pour garantir cette équité, c'est de maintenir des enveloppes générales et ensuite il appartient, dans chaque domaine d'activité culturel, social, sportif, de travailler sur la répartition. Il y a des critères qui varient, si je prends le champ sportif, vous avez des critères qui sont définis au sein de la commission, mais qui sont définis, par exemple, avec l'office des sports, sur le nombre de licenciés, les compétitions, le nombre de kilomètres réalisés. Evidemment, quand vous avez des compétitions sur une année qui ne sont pas très loin, ça ne va pas chercher beaucoup de kilomètres. Si vous allez dans le sud de la France, il peut y avoir des impacts. Ce travail-là, c'est un travail que vous faites en commission pour

répartir les enveloppes financières. S'il faut changer les critères, nous sommes tout à fait disposés à ce que les critères évoluent, mais là, encore une fois, c'est un travail qui sera porté, est mené dans chaque commission par rapport à la définition même de ces critères.

M. Gilles LURTON :

Ce que je peux dire pour compléter, c'est que j'ai demandé dès le début du mandat à chaque adjoint de prendre association par association, de rencontrer les associations, leur président, de faire le point sur leurs actions et s'il n'y a pas d'action ou peu d'actions, d'en tirer toutes les conséquences sur les subventions. Une subvention, ça n'est pas automatique tous les ans. Une subvention, elle n'est pas destinée à enrichir la trésorerie des associations. Elle est destinée à aider une association, à mener des actions précises qu'elle mène et nous avons besoin de connaître les actions des associations pour adapter notre politique de subvention vis à vis d'elle. Je souhaite avoir les renseignements les plus précis, à la fois sur les rapports d'assemblée générale des associations. Est-ce que l'assemblée générale a bien été tenue ? Quel est le rapport d'assemblée générale ? Également sur les comptes de l'association, mais également aussi sur la trésorerie des associations ? Je pense qu'il faut qu'on s'intéresse à tous ces sujets pour mieux adapter notre politique. Quand une association a une trésorerie trop importante on n'a pas forcément de raison d'aller lui verser encore en plus une subvention. Tout ça, c'est vraiment un travail que nous ne pouvons pas faire en conseil municipal, ça serait beaucoup trop fastidieux, mais chaque adjoint à la charge d'examiner, association par association, les subventions qui sont attribuées.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci. C'est pour savoir s'il y a des conventions bien établies ? C'est évidemment nécessaire d'avoir, les comptes et puis le plan d'action de l'association, tout le monde le réclame et c'est une évidence et c'est tout à fait normal. Après, on peut aussi conclure des coopérations avec les associations pour éventuellement progresser sur certains domaines. C'est pour ça, je pense que ce serait intéressant de regarder ça plus en détails. Et puis sur la première question, c'était juste pour savoir aussi s'il y avait une incidence sur le budget, le fait de noter comme ça, de séparer les avantages en nature, est-ce que ça vous a incité à modifier ou pas ? Parce que vous dites que l'enveloppe reste la même donc comment c'est traité au niveau comptable ? Je ne sais pas, mais du coup, ça doit être peut-être neutre au niveau global ? En tout cas, ça n'a pas d'incidence sur le montant accordé aux associations ?

M. Gilles LURTON :

Non, je compte sur tous les commissaires des commissions pour bien éplucher tout cela, c'est très important. La Chambre régionale des comptes nous le demande. D'autres questions ? Monsieur GUILLARD et après Monsieur BESNARD

M. Alain GUILLARD :

Une petite question technique, auparavant, la séparation entre le compte administratif et le compte de gestion faisait que le compte de gestion étant voté avant le compte administratif, on avait quelque part le visa du comptable, puisqu'en fait le compte

administratif c'est enregistré ce qui s'est fait, il n'y a pas beaucoup de choses. Comment intervient le comptable avec le compte financier unique ? A quel moment ? Et dans le document que vous nous présentez, est-ce un document issu du travail en commun ?

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, tout à fait, vous avez raison, c'est un élément qui doit être précisé parce qu'on avait le reflet du compte de gestion qui était la traduction littérale des opérations réalisées par la collectivité et ensuite le compte administratif. Quand on est passé à la M57, la direction générale des finances publiques a souhaité conventionner avec les collectivités pour qu'il y ait un suivi et un travail partenarial. Ce qui fait que là où, il y avait quand même des collaborations avant il ne faut pas dire qu'il n'y avait rien, mais aujourd'hui, c'est du quotidien sur les opérations entre les services fiscaux et la Ville de Saint-Malo dans le cadre de cette convention partenariale sur la mise en place de la M57 et du compte financier unique. Ce compte financier unique, ce n'est pas une volonté de la ville de Saint-Malo, c'est une évolution réglementaire qui va s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026 pour toutes les collectivités. Le compte financier unique qui vous est présenté ce soir, c'est le reflet du travail réalisé au cours de l'année entre la direction des finances de la Ville de Saint-Malo et les services, pour vous produire un document unique. Ça a un mérite, c'est que souvent, quand même, il fallait retraiter des opérations à l'issue, quand on avait le compte de gestion. Là, c'est quelque chose qui se fait au fil de l'eau et qui simplifie grandement le travail, qui, pour nous, est plus intéressant parce qu'il n'y a qu'un seul document et qui, je vous assure, pour les services, est très précieux parce que, s'il y a des modifications ou des ajustements à faire ou des réimputations à faire, elles se font au cours de l'exercice et non pas en fin d'année.

M. Gilles LURTON :

Merci. Monsieur BESNARD.

M. Jérôme BESNARD :

Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Quelques remarques à l'issue de la présentation très claire de ce compte financier unique. Notre ville est peu endettée, notamment pour ne pas avoir lancé de projet d'envergure lors de la précédente mandature, excepté, comme vous l'avez dit, le Musée maritime pour 9 millions d'euros. Cette prudence est compréhensible dans un contexte général de finances publiques, contraintes, d'autant plus contraintes que l'autonomie financière des collectivités territoriales, qui était prévue par la réforme RAFFARIN en 2003, n'est toujours pas actée. Dans les faits, les comptes de la ville sont donc tout à fait présentables. Pour autant, nous tenions à rappeler que l'emprunt public n'est pas mauvais en soi s'il est mobilisé pour investir dans l'avenir, reste aussi à ne pas trop recourir à des emprunts taux variables qui sont par expérience dangereux. Il en subsiste encore, à lire ce compte, 31 % dans notre budget principal, héritage ancien, mais en tout cas, il faut s'en méfier. Autre remarque, la taxe d'habitation a, comme vous l'avez dit, rapporté près de 450 000 € de moins entre 2024 et 2025, soit, comme vous l'avez dit, une baisse de 8,6 %. La cause en est simple à nos yeux, une diminution significative du nombre de résidences secondaires déclarées comme tel aux services fiscaux. Effectivement, même s'il y a toute une partie d'ingénierie nationale là-dessus, à surimposer les résidences secondaires ont fini naturellement par collecter moins de taxe d'habitation. Ces remarques passées, nous nous interrogeons sur l'anticipation par la ville d'une croissance économique proche de zéro, couplée avec une

inflation et un chômage qui repartent à la hausse au plan national, quelles économies sont possibles ? Quel report de projets envisageable si la dégradation de l'économie française et la hausse de la dette publique de l'État se creusait encore ? Comment, dernière question comptez-vous anticiper la très probable hausse des coûts de construction liée au chantier du futur musée de la Marine ? Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Alors sur le musée de la Marine ce n'est pas 9 millions d'euros, c'est 32 millions d'euros de travaux et 7 millions d'euros d'acquisition du musée, ce qui fait un total de 39 à 40 millions d'euros. C'est justement, en réponse à la fin de votre question mais je vais laisser bien sûr Nicolas BELLOIR parler aussi, c'est justement la gestion saine et prudente que nous avons eu pendant ces dernières années, tout en continuant d'investir. Vous avez vu qu'en 2025, le taux d'investissement est quand même très élevé, nonobstant l'acquisition du musée maritime, c'est justement cette gestion saine et prudente qui va nous permettre, qui nous permet actuellement de réaliser ce projet de musée maritime. Nous avons anticipé les dépenses que nous allons avoir à faire pendant le mandat et je peux vous assurer qu'en matière d'investissement, nous ne nous arrêterons pas qu'au musée maritime. Nous savions que nous avons des investissements importants à réaliser. C'est pour cela que nous avons pris toutes ces précautions dans le passé, tout en menant les études de réalisation des projets que nous voulons faire. Nous avons pris les mesures, je dirais, d'une gestion en bon père de famille, qui nous permettent aujourd'hui de faire face à la fois à la situation d'investissement que nous avons et la demande est très forte. Et aussi à une potentielle prise de possession de l'État sur les finances de collectivités locales pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent sur la dette publique. Encore une fois, je ne suis pas, et Nicolas l'a très bien dit il y a quelques instants, je ne suis pas opposé à contribuer à l'effort national pour résorber la dette publique de l'État. Encore faut-il que l'État nous donne de la vision sur les années à venir, parce que nous ne pouvons pas gérer les deniers publics au jour le jour. Nous avons besoin d'avoir une vision très précise sur les années à venir. Nicolas Je te laisse la parole pour compléter si tu le souhaites.

M. Nicolas BELLOIR :

Non.

M. Gilles LURTON :

Non ? Merci. Madame LE BECHEC ?

Mme Carole LE BECHEC :

Oui pardon, pour les associations, je voulais juste savoir, il y a une ligne qui apparaît, qui est sur une personne physique, Fitzner Patrice, plus de 100 000 € et c'est un cabinet de conseil qui existe depuis trois mois. Pourquoi est-ce qu'il est subventionné, ça apparaît juste après les associations, dans les personnes physiques, c'est la page 285 sur la KBOX.

M. Gilles LURTON :

Je n'ai pas la réponse comme ça, mais il y a certainement une raison. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais laisser la présidence à Monsieur CRANCE pour le vote.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 4 - Compte-rendu de la gestion de la dette de l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 5 - Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 6 - Musée Maritime : Missions de maîtrise d'œuvre en géothermie - Demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du Fonds Chaleur -Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est ce qu'il y a des questions ? Oui Madame DUTHION.

Mme Emily DUTHION :

Oui, bonsoir à toutes et tous. J'avais deux questions simples. Quels sont les arguments pour le choix de la solution technique géothermie ? En voyant la délibération, quels sont les futurs lieux tests de forage, les répercussions ? On se posait la question sur l'accessibilité d'engins tels que des foreuses dans la configuration restreinte de l'Intra, est-ce que c'est déjà anticipé ou cela va faire l'objet d'avenant complémentaire ?

M. Gilles LURTON :

Je crois que le forage a déjà eu lieu. Nicolas ?

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, il y a eu un forage test qui a été réalisé cette semaine, plus de 200 mètres de profondeur, donc je ne suis pas sûr que cela ait eu un impact sur l'environnement. La question a été posée hier ou avant-hier, Monsieur le Maire, et on attend les résultats. On n'a pas plus de précisions.

Mme Emily DUTHION :

Sur le site ?

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, sur le site même.

M. Gilles LURTON :

Très bien, merci. Monsieur GUILLARD ?

M. Alain GUILLARD :

Juste et cela vaudra pour les autres demandes de subventions concernant le musée, nous voterons ces demandes de subvention, ce qui ne signifie pas un accord sur le musée lui-même et son emplacement.

M. Gilles LURTON :

Vous avez raison. Je comprends parfaitement que vous votiez pour les financements qui peuvent améliorer la situation de la collectivité. Merci à vous pour cela.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 7 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation des membres

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci, Nicolas. Vous avez une annexe modifiée qui a été déposée sur table avec la liste des commissaires potentiels, en sachant que c'est la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) qui choisira parmi eux, les noms qu'elle retiendra.

L'annexe modifiée est remise sur table.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 8 - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Désignation des commissaires malouins

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

L'annexe modifiée est remise sur table.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Tout simplement, quels sont les critères que vous optez pour choisir ces personnes ?

M. Gilles LURTON :

Nous essayons de trouver des personnes susceptibles de s'intéresser à ce type de dossiers, susceptibles d'avoir un apport sur ce type de dossier. Je sais que chaque fois qu'on remarque une personne qui a pu travailler aux finances et qui est maintenant à la retraite, cela nous intéresse. Sinon, on propose en sachant que le président de la commission, qui est l'adjoint des finances, a aussi un rôle pédagogique vis-à-vis de ces personnes sur leur travail et qu'ils sont accompagnés par les services des impôts.

Ce n'est pas facile de faire cette liste parce qu'on a beaucoup de personnes qui ne s'intéressent pas forcément à cela et qui déclinent la proposition.

Je pense qu'on est arrivés à une liste de personnes sur laquelle la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) prendra ses responsabilités dans le choix des personnes, parce que tous ne sont pas retenues. On est arrivés à une liste de personnes qui devrait être un bon apport pour cette commission.

M. Bruno LE NORMAND :

Vous auriez pu nous demander parce qu'on a des personnes chez nous.

M. Gilles LURTON :

Mais vous pouvez proposer des personnes, il n'y a aucun problème. Vous avez la délibération, comme nous.

M. Bruno LE NORMAND :

On ne le savait pas.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 9 - Musée Maritime : construction - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

On ne va pas pouvoir économiser à la collectivité cette mesure, mais il est important de se dire que les coûts des matériaux vont augmenter, risquent d'augmenter. On n'a pas eu de plan B en fait. Est-ce qu'il y a une diminution de la voilure qui a été prévue sur le projet ? En tant que représentante de notre liste, je veux soutenir, la valorisation du patrimoine maritime, mais je ne veux pas signer un chèque en blanc.

M. Gilles LURTON :

Nous non plus, nous ne voulons pas signer de chèque en blanc. J'ai clairement dit à Monsieur Maurice BOURRIGAUD, quand il a pris cette responsabilité, mais également toutes les personnes qui vont s'occuper de ce dossier, je pense à l'adjoint aux affaires culturelles et puis aux commissions qui suivront cela, comme j'avais dit sous le précédent mandat à Monsieur Jacques HARDOIN, à qui je veux rendre hommage, qui suivait également ce dossier, que je tenais à ce que l'on tienne les coûts de ce projet.

Je ne crois pas à une diminution des coûts du projet. Je veux que l'on tienne les coûts. Le montant des travaux, c'est un budget de 32 millions d'euros. Je le répète. Le montant de l'acquisition c'est 7 millions d'euros, c'est du passé. Maintenant, je tiens à ce que les coûts soient tenus et j'y veille scrupuleusement.

Cela nous a déjà conduit dans le cadre de l'accord de l'avant-projet définitif à demander à l'architecte de retravailler, tout simplement parce que nous voulons tenir les coûts du projet. Cela ne sera pas facile, je ne vais pas vous mentir, je sais très bien qu'on va subir différents aléas qui nous amèneront à réfléchir sur le sujet.

Je crois qu'il y a un moment où, quand les collectivités locales font un investissement de cette ampleur, il ne faut pas que tout le monde vienne avec son coût supplémentaire. Madame LE BECHEC ?

Mme Carole LE BECHEC :

La liste Nouveau Cap n'était pas pour ce projet, mais évidemment, on ne s'opposera pas au fait de demander des subventions parce que justement le souci, c'est comment est-ce qu'on va pouvoir payer à la fois l'investissement mais aussi le fonctionnement, je vais y revenir.

J'avais lu dans la presse que le montant était plutôt évalué à 44 millions d'euros, mais là, si je vous entends bien, c'est 39 millions d'euros.

M. Gilles LURTON :

Vous avez 44 millions d'euros si vous rajoutez la construction des réserves du musée.

Mme Carole LE BECHEC :

Est-ce que les réserves auraient été construites dans le cas du premier projet, je ne pense pas ?

M. Gilles LURTON :

Absolument. Elles étaient prévues mais à un autre endroit.

Mme Carole LE BECHEC :

OK, vous nous avez confirmé le montant. Une question intéressante puisque là on passe à la DRAC.

M. Gilles LURTON :

Je peux me permettre juste une précision.

Mme Carole LE BECHEC :

Bien sûr.

M. Gilles LURTON :

Les réserves étaient un préalable indispensable à la création du musée. Je pense que nous n'aurions pas obtenu un regard si bienveillant sur notre projet à la fois de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du ministère de la Culture, si nous n'avions pas pris cette précaution de réaliser les réserves préalablement. Aujourd'hui, c'est fait, tant mieux.

Mme Carole LE BECHEC :

Ce que j'avais compris, c'était que sur le premier projet qui devait avoir eu lieu sur Rocabey, les réserves étaient incluses dans le projet sur Rocabey.

Quel montant de subvention pouvez-vous raisonnablement tabler ? Quel sera le reste à financer pour la Ville ? Côté investissement, si vous pouvez nous donner peut-être une approximation. Puis, si on passe au fonctionnement, est-ce que vous pouvez nous donner le montant annuel des charges de fonctionnement que vous anticipez et sur quel nombre de visiteurs vous basez-vous dans l'analyse du projet ? Parce qu'on sait bien qu'il y a l'investissement, mais il y a aussi le fonctionnement chaque année d'un équipement comme cela et cela peut monter très vite.

M. Gilles LURTON :

Nous attendons 5 millions d'euros de l'Etat de subventions, le montant des subventions du conseil départemental, Monsieur BOURRIGAUD, tu l'as en tête ? 1,5 millions ?

M. Maurice BOURRIGAUD :

1 251 000 €.

M. Gilles LURTON :

2 millions d'euros du conseil départemental et 1 500 000 € de la Région. En dehors de ça, c'est sûr que le reste sera financé par emprunt, sauf à imaginer d'autres subventions ou d'autres apports financiers sur lesquels nous travaillons également. Nous sommes propriétaires du terrain d'assiette puisque nous venons de l'acquérir, ce qui n'était pas le cas sur le précédent projet, donc il n'y avait pas de remboursement de la TVA sur le précédent projet. C'est quand même 5 millions d'euros en plus.

Bien sûr dans les deux ou trois ans qui viennent de la construction du musée, nous allons exploiter toutes les sources de financement supplémentaires.

J'ai trouvé que la Ministre de la culture qui est venue pour le Salon Étonnants Voyageurs, avait un regard extrêmement bienveillant sur ce dossier, si je puis dire les choses, ainsi que le Directeur régional des affaires culturelles, qui vient d'arriver, s'en était parfaitement imprégné également.

Sur le fonctionnement, un établissement de ce type a un coût de fonctionnement. Nous avons pris soin pendant le précédent mandat, de faire une étude des publics qui n'avait pas été faite auparavant. Savoir quel type de fréquentation il peut y avoir sur un établissement de ce type. Peut-être Maurice, tu veux répondre sur ces questions ?

M. Maurice BOURRIGAUD :

Oui, sur le fonctionnement, on y reviendra en 2028, sûrement pour le budget 2029.

Quant à la fréquentation, elle est estimée à plus de 100 000 visiteurs par an, 100 à 140 000. Ce sont des fourchettes très approximatives, mais qui témoignent bien de l'attrait de ce magnifique projet. Je n'ai pas d'autres informations.

M. Gilles LURTON :

Jean-Virgile.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Juste pour compléter, il y a eu une première étape d'étude, en effet, au niveau des publics. Aujourd'hui, on engage une étude avec le cabinet In Extenso sur le modèle économique qui va permettre de nous donner un certain nombre d'éléments et nous éclairer sur la décision qu'on aura à prendre sur le choix de mode d'exploitation du musée, à savoir est-ce qu'il sera géré en régie municipale, par un tiers ? Il y a différentes possibilités qui s'offrent à nous. On va avoir une étude qui va nous permettre de nous éclairer pour pouvoir faire le meilleur choix possible en sachant que dans le bâtiment, il y a une partie muséale, mais il y aura aussi des offres commerciales, qui pourront être sous-traitées via une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) ou une DSP (Délégation de Service Public) par exemple. Tout cela reste encore à travailler aujourd'hui. Merci beaucoup.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 10 - Garantie d'un emprunt de 2 000 000 euros pour SA HLM LA RANCE souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Réhabilitation de 106 logements rue du Doris

Monsieur Armel DE LESQUEN rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 11 - Garantie d'un emprunt de 1 015 100 euros pour Emeraude Habitation - OPH de Saint-Malo souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Construction de 10 logements rue de la Fontaine aux Pèlerins

Monsieur Arthur BUSNEL rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Quand je vois le nom du promoteur, je me questionne franchement, ce ne sont pas ses emprunts qu'on garantit, mais j'espère qu'il n'y aura pas de souci.

M. Gilles LURTON :

Je vous rassure, Réalités a repris ses travaux sur la Fontaine aux Pèlerins, repris par des réaménagements préalables parce qu'ils ont été abandonnés pendant un certain temps. Il y a un peu de travail à faire, de restauration des constructions pour qu'elles soient livrées dans un état tout à fait satisfaisant. Il a repris ses travaux rue de la Fontaine aux Pèlerins, à Lorette également.

Nous sommes en discussion sur le centre commercial de la Découverte que Réalités cède à un autre promoteur immobilier national. Ces choses-là avancent bien et j'espère pouvoir vous annoncer de très bonnes nouvelles dans les semaines à venir sur ce sujet.

M. Alain GUILLARD :

J'espère qu'il aura une attitude un tout petit peu plus sympathique vis-à-vis des commerçants et autres qu'il côtoiera parce que véritablement les échos qu'on a eu des relations de Réalités, notamment avec les commerçants de la Découverte, ce n'était pas terrible.

M. Gilles LURTON :

Cela fait des mois et des mois que je me bats pour que ce projet soit cédé. Il y avait une procédure judiciaire vis-à-vis de Réalités qui nous empêchait un petit peu d'avancer. Aujourd'hui, cette procédure est maintenant purgée, j'espère pour eux en tout cas.

Le groupe Réalités est en mesure de prendre les décisions qu'il prend actuellement et vers lesquelles nous l'orientons également fortement.

Bien entendu, vous retrouvez dans le Compte Financier Unique (CFU) le montant total de toutes ces garanties d'emprunt que vous votez à chaque conseil municipal.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 12 - Garantie d'un emprunt de 250 000 euros pour Emeraude Habitation souscrit auprès de la Banque Postale - Construction de 44 logements - Foyer de vie ADAPEI - situés rue de l'étrier

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Je vous invite à aller voir ce foyer qui a été construit au fond de la rue de l'Etrier. Il faut imaginer ce qu'était la rue de l'Etrier il y a encore trois ou quatre ans et ce qu'elle est aujourd'hui.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 13 - Garantie d'un emprunt de 346 900 euros pour Emeraude Habitation - OPH de Saint-Malo souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition en VEFA de 4 logements 11-13 rue du Maine

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Nous sommes sur le secteur de la nouvelle Opération de Renouvellement Urbain de la rue d'Alsace.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 14 - Garantie d'un emprunt de 502 700 euros pour Emeraude Habitation - OPH de Saint-Malo souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Construction de 6 logements rue Claude Bernard

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 15 - Avenant à la convention d'opération de revitalisation du territoire de Saint-Malo Agglomération 2023-2026 en vue d'intégrer de nouvelles fiches actions

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Oui, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

J'ai découvert ce dossier l'autre jour en commission. Un peu surpris parce que je me faisais une autre idée des opérations Cœur de Ville. Notamment, je pense qu'appliquer les financements Cœur de Ville au monde de la plaisance n'est pas régulier. En tous les cas, je trouve que ce n'est pas tout à fait logique et pour cela, je m'abstiendrai sur cette délibération. Il y a des besoins qui sont identifiés et qui sont importants, et j'avoue que j'aurais été curieux de connaître, ce que représente la part des financements que l'on reçoit sur l'ensemble de la part de financement consacré, merci.

M. Gilles LURTON :

Très bien, Monsieur CRANCE ;

M. Jean-Virgile CRANCE :

J'ai peut-être manqué de précision, si c'est le cas, vous m'en excusez. La demande qui est faite, c'est de compléter ces éléments dans le programme Cœur de Ville pour permettre à la SPL Bretagne Plaisance de bénéficier d'une garantie d'emprunt. On n'est pas sur du financement de la Banque des Territoires, on est sur une garantie d'emprunt, mais c'est important parce qu'on est sur des montants d'emprunt qui sont conséquents et le financement global du programme se fait, d'une part, par une recapitalisation des deux principaux actionnaires qui a déjà eu lieu et d'autre part, par un recours à un emprunt sur des organismes financiers privés. Cela ne vient pas chercher du financement public sur le financement.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 16 - Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tendant à l'instauration d'une servitude de résidence principale sur certains secteurs de la Ville

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 17 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Approbation des tarifs actualisés pour l'année 2027

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 18 - Bilan de la politique foncière pour l'année 2025

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 19 - Conventions de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - La Madeleine, Rue du Clos du champs, La Crotelle, Rue Saint-Exupéry, Rue du Général Patton, Lorette, Rue de la Passagère, Rue de Bonneville, Rue Macé jallobert

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 20 - Bilan 2025 du Plan d'action du Label territoire engagé pour la transition écologique

Madame Céline ROCHE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Céline pour ce travail et pour la façon avec laquelle tu viens de nous le rapporter, qui démontre un travail très important et une mobilisation de toutes et tous, élus et personnels de la collectivité, mais également de Saint-Malo Agglomération en faveur des transitions. Peut-être y a-t-il des questions ou des observations ? Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci, Madame Céline ROCHE pour toutes ces précisions, c'était très détaillé aussi sur le support. J'ai pas mal de petites questions.

Je vais commencer par déjà dire que trois étoiles sur cinq ont été décernées à la Ville et que l'on souhaite évidemment féliciter, tout le travail, notamment des agents sur la sensibilisation des enfants en particulier, des habitants et des agents qui se sont, et vous l'avez dit à plusieurs reprises, formés.

Et la question, puisque cela fait partie aussi du label, est-ce que les élus aussi ont pu accéder à des formations sur la transition écologique ? Est-ce que vous en avez organisé ? Est-ce que vous souhaitez en organiser ? Parce que c'est extrêmement important aussi, les agents bien sûr doivent être formés, les élus aussi, parce c'est la première question. Cela peut être aussi les fresques pour le climat, vous savez bien.

Autre question, quels sont les leviers de progression que vous identifiez et quelle priorité, par exemple, si on se projette à un an, quelles priorités pour l'année à venir ?

Sur le budget vert, on avait eu un développement aussi tout à l'heure. Cette analyse des impacts des investissements sur l'atténuation au dérèglement climatique dont le taux de 27 %, de favorable, simplement, cela ne me semble quand même pas très important. Comment est-ce que vous pourriez faire mieux pour que les travaux soient moins impactant ?

Autre question, extrêmement intéressant de savoir qu'il y a un schéma directeur immobilier usages et énergies qui a donc été réalisé. Un audit complet, on le comprend, sur 260 bâtiments, 180 000 mètres carrés, c'est extrêmement important. Une petite précision, s'il vous plaît, il est stipulé à courts termes que la Ville a quasiment atteint son objectif de consommation fixé par le décret tertiaire pour 2030. Il est indiqué moins 4 % alors que le décret tertiaire, peut-être que je me trompe d'alinéa, mais le décret tertiaire c'est moins 40 % de consommation énergétique sur dix ans au minimum. A savoir quelle est votre année T0 et parce qu'il est marqué dans le document moins 4 % si vous pouviez m'expliquer. Année de référence T0, quelle baisse sur combien d'années aussi à périmètre constant ? Parce que c'est important, on peut dire si on a un patrimoine moins important, il y a une baisse de consommation d'énergie, mais ce qui est important, c'est d'avoir le calcul à périmètre constant. Parce que vous l'avez dit le décret tertiaire, c'est une obligation et c'est énorme de considérer qu'il faut baisser ces consommations énergétiques de 40 % à l'horizon 2030.

Une autre question, page 23, j'ai vu que sur la ZAC de la Houssaye, il y a 7 000 mètres carrés qui sont ou qui seront à disposition d'une ou de plusieurs micro fermes. Avez-vous

identifié des porteurs potentiels de projets ?

Enfin, sur les déchets, parce qu'évidemment, quand on parle de transition écologique, il faut parler des déchets et d'économie circulaire. L'expérimentation sur les encombrants que vous menez, est-elle de nature à vous inciter à développer cette action à une échelle plus grande et à traiter plus de volume, puisque-là on voit bien qu'on est quand même contraints à certains petits volumes ?

Du coup, les associations de solidarité qui permettent une partie de ce réemploi. Je pense notamment à Emmaüs. Quand on va à la déchetterie et qu'on a quelque chose que l'on aimerait bien voir réemployer, on nous envoie à Emmaüs qui lui-même a des locaux assez exigus qu'il paye aussi je pense. Qu'est-ce que vous allez mettre en place pour développer ce réemploi nécessaire ?

Enfin, toujours sur les biodéchets, où on est la collecte des biodéchets dans la Ville ? Puisque vous savez, c'est une obligation maintenant de mettre à disposition des éléments de collecte, que ce soit des points d'apport volontaire ou, je sais que vous distribuez des composteurs ou en tout cas, cela avait été une action donc où cela en est et combien d'habitants ont une solution en pourcentage, à peu près une solution pour éviter que ces déchets composés à trois quarts d'eau se retrouvent brûlés à Taden dans l'usine de valorisation énergétique, c'est-à-dire le nouveau nom pour incinérateur.

Beaucoup de questions, parce qu'évidemment, ce sont des sujets déterminants et très importants.

M. Gilles LURTON :

Je vais laisser Céline répondre en observant que les deux dernières questions portent plus sur Saint Malo Agglomération. Je n'ai peut-être pas tous les éléments pour vous répondre aujourd'hui, mais bien entendu nous avons toutes les analyses, Nous suivons tout cela de très près. Céline.

Mme Céline ROCHE :

Merci pour toutes ces questions. Effectivement, comme stipule Monsieur le Maire, les deux dernières questions, c'est de la compétence de Saint Malo Agglomération.

Je reprends donc les premières questions.

Je laisserai mes collègues répondre pour les différents domaines, notamment le schéma directeur.

Oui, c'est en principe pour l'instant, en priorité, ce sont les agents qui ont été formés sur toutes les questions environnementales et cela faisait partie justement des discussions qu'on avait pour que les élus y aient accès aussi, notamment en commission Ecologie et aussi sur les autres commissions.

Je pensais effectivement, en premier lieu, à la Fresque du climat, puisqu'elle a commencé à intégrer les services municipaux, pourquoi pas aussi les élus.

Sur, les autres leviers de progression, on est en train de les étudier. Par contre, c'est vrai que, par exemple, sur les exemples de formation, on agit vraiment sur le service de la propreté urbaine, notamment en formant plus spécifiquement les agents sur le respect de la biodiversité des trottoirs notamment.

Ce n'est pas facile parce qu'il y a un phénomène d'acceptabilité aussi de la part des habitants et des agents, mais en tout cas, les formations sont en cours sur ces services en particulier.

Pour les encombrants, du coup, c'est vrai que c'est du ressort de Saint-Malo Agglomération. Je n'ai pas cette réponse-là je vais laisser peut-être Nicolas pour répondre

sur le schéma directeur sur la question du patrimoine.

M. Gilles LURTON :

Juste un mot sur les encombrants, parce que je suis président de Saint-Malo Agglomération, je ne suis pas en mesure ce soir de vous apporter des chiffres précis. Je vais vous dire que l'opération de ramassage par les associations qui ont postulé pour pouvoir le faire a très bien démarré. Maintenant, il faut que je refasse un point sur l'évolution. L'objectif, c'est d'arriver à terme à la création d'une recyclerie dans les anciens locaux du centre de tri, qui actuellement sont encore occupés par un espace qui nous permet d'entreposer tous les cartons que nous ramassons avant qu'ils soient envoyés dans des centres de retraitement.

L'objectif, c'est de récupérer une partie des locaux de la surface de l'usine de la Boudeville, qui sera arrêtée en fin 2027 par le syndicat mixte de valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB), qui est présidé par M. Arnaud LECUYER, Président de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération.

Une fois que cette usine sera arrêtée, nous récupérerons des espaces pour libérer les espaces de l'ancien centre de tri et créer la déchetterie en fonction de l'évolution que nous analysons actuellement sur le ramassage des encombrants. L'opération est encore extrêmement récente pour vous donner un bilan plus profond. Seule chose que je peux vous dire, c'est qu'elle a extrêmement bien commencé.

Nicolas.

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, sur le schéma directeur, c'est un travail extrêmement important puisque, comme l'a dit Céline, c'est plus de 260 bâtiments pour la Ville et 180 000 m². C'est vrai que vous avez évoqué le décret tertiaire. Pour tout le monde, le décret tertiaire, c'est une obligation réglementaire, mais c'est aussi une opportunité pour la collectivité pour avancer sur toutes les logiques de réduction progressive des consommations d'énergie.

Cela concerne les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m², c'est ce qui est prévu dans la réglementation. Les objectifs de cette réglementation sont assez ambitieux et ces objectifs sont graduels parce que c'est 40 % en 2030, 50 %... et c'est moins 60 % à l'échelle 2050. Donc, c'est quand même extrêmement ambitieux par rapport à une année de référence.

Alors, c'est là où vous demandez une précision, une année de référence qui doit être entre 2010 et 2019, et je n'ai plus en tête l'année de référence sur laquelle on s'est appuyé, mais enfin on vous apportera les précisions. Toujours est-il que c'est sur cette période-là que c'est indiqué. Ce que l'on sait, c'est que par rapport à cette année de référence, nous sommes nous déjà à - 30,7 % par rapport à l'objectif du décret tertiaire et que pour atteindre les objectifs de 2030, il nous manque - 4 %.

C'est bien les objectifs de 2030, il faut aller beaucoup plus loin sur le travail, mais on serait à - 4 % sur les objectifs de 2030, - 20 % sur 2040 et - 36 % sur 2050. Il faut qu'on poursuive ce travail-là. C'est tout l'intérêt du schéma directeur pour effectivement objectiver toutes les situations et nous permettre d'obtenir ces gains-là.

Je ne suis pas en train de vous dire que le travail est fait. Mais, on sait qu'on ne part pas de zéro par rapport à ce décret tertiaire et cette réglementation qui, là aussi, s'impose à la collectivité. Mais il faudra qu'on vous précise l'année de référence. Le cadre réglementaire, c'est entre 2010 et 2019.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Merci, Monsieur BELLOIR. Madame LE BECHEC ?

Mme Carole LE BECHEC :

Ce qui serait intéressant c'est d'avoir cette répartition, parce que des bâtiments de plus de 1 000 m² effectivement, il y en a peu. Ce serait intéressant parce que c'est vraiment précieux d'avoir cet audit encore une fois.

Dans cet audit, il y a aussi eu sans doute les taux d'usage des bâtiments. C'est une notion aussi qui est capitale parce qu'on voit bien qu'on a intérêt à mutualiser de plus en plus, et à être le plus sobre possible, donc à bien utiliser ces bâtiments, il ne suffit pas de baisser les consommations énergétiques, mais il faut aussi optimiser ces usages.

Sur le taux d'usage des bâtiments, vous avez eu certainement des éléments avec ce schéma.

M. Gilles LURTON :

Nicolas.

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, tout à fait, puisque c'est un schéma directeur immobilier et nous, nous l'avons souhaité comme un schéma directeur immobilier usages et énergies. Donc, effectivement, tout le diagnostic qui a été posé sur l'ensemble du bâti de la Ville porte sur ce diagnostic élémentaire, mais derrière, sur tous les usages et l'énergie.

Je pense que ce serait peut être intéressant si Monsieur le Maire en est d'accord que, à l'occasion d'une journée de formation ou d'un conseil municipal, on puisse avoir une présentation de ce schéma directeur pour vous donner l'ampleur du travail que cela représente et des efforts derrière qu'il faut faire, parce que c'est à la fois du bâti communal, donc c'est sur de l'accueil de public, mais c'est aussi tout ce qui est le cadre de travail des agents de la collectivité, du bien-être et de la qualité de vie au travail.

Je veux dire que cela mixte énormément d'enjeux sur lesquels il y a des considérations financières extrêmement importantes. Il ne faut pas se le cacher. Et donc, au-delà de ce simple constat et diagnostic et du décret tertiaire, parce qu'effectivement plus de 1 000 m², ça ne concerne pas beaucoup de bâtiments, nous, on est allés beaucoup plus loin, et c'est un outil qui est à la disposition aujourd'hui de la Direction du Patrimoine et de la collectivité pour avancer sur tout le volet des transitions énergétiques concernant la Ville de Saint Malo.

M. Gilles LURTON :

Je suis évidemment tout à fait favorable à ce qu'on puisse organiser une présentation de ce schéma directeur immobilier et éventuellement l'amender, le compléter, lui apporter toutes les ressources qu'il peut y avoir, de cette collectivité, je ne suis pas sûr que cela puisse se faire au sein d'un conseil municipal, parce que c'est quand même très fastidieux. C'est vrai que les commissions, cela a l'inconvénient que tout le monde n'est pas dans les commissions. Il faut voir si on peut organiser une demi-journée de travail sur ce sujet, parce qu'il y aura bien besoin d'une demi-journée pour mettre tout ça sur la table. En tout cas, moi je suis très admiratif du travail qui a été réalisé à travers ce schéma directeur immobilier qui nous permet de savoir maintenant, bâtiment par bâtiment à la fois, toutes les consommations, tout ce à quoi sert le bâtiment, toute l'utilisation du bâtiment et ça

permet aux services d'avoir un suivi extrêmement précis de chaque bâtiment, ce qui n'existait pas auparavant.

C'est un travail un peu caché, un peu ingrat pour ceux qui s'en occupent, mais qui est d'une utilité extrêmement importante. Madame LE BECHEC, oui.

Mme Carole LE BECHEC :

Sur la ZAC de la Houssaye.

Mme Céline ROCHE :

C'est pour compléter parce que je me suis aperçue qu'il manquait une réponse et notamment aussi préciser que pour la formation des élus, vous assistez à un séminaire, le 26 juin et il y aura une partie justement transition donc cela fait partie aussi de la formation des élus.

Pour la ZAC de la Houssaye, on n'a pas encore sélectionné de fermes, mais du coup, on va lancer tout simplement des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Je crois qu'on a répondu à tout à peu près.

M. Gilles LURTON :

Sur les biodéchets. Si vous voulez reposez moi la question à Saint Malo Agglomération, je vous répondrai complètement avec des chiffres précis.

Mme Carole LE BECHEC :

Sur la mise à disposition dans la Ville de collecteur de biodéchets, c'est quand même la Ville qui intervient.

M. Gilles LURTON :

On a les chiffres exacts, je ne les ai pas en tête ici, mais cela a très bien fonctionné pour les particuliers. Maintenant, nous développons un plan d'installation de points de collecte de biodéchets avec différents systèmes qui existent aujourd'hui dans les quartiers les plus urbanisés, où on ne peut pas forcément mettre de composteurs.

On a tout un système qui est en train de se déployer au niveau de Saint-Malo Agglomération, et je suis bien sûr prêt à vous faire un point complet là-dessus, mais je n'ai pas ici tous les éléments en tête comme cela, je le ferai si vous me posez la question à Saint-Malo Agglomération. Merci.

Mme Céline ROCHE :

Il y a eu quelques chiffres à la commission Déchets, 5 000 composteurs de distribués sur Saint-Malo Agglomération et 17 tonnes de compostage. En sachant que sur la ville, on en a 8, ce sont les chiffres qui ont été donnés hier à la commission Déchets.

M. Gilles LURTON :

L'objectif, c'est d'aller encore plus loin. On a tout un plan à développer sur le territoire. On ne traite pas tous les quartiers de la même façon. On a des quartiers à forte densité de logements locatifs sociaux qu'il faut traiter de façon différente. Il y a tout un plan qui est en train de se développer pour la collecte des biodéchets, qui est maintenant une obligation depuis 2024 pour les collectivités locales.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 21 - Convention de parrainage ENEDIS - Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026

Monsieur Armel DE LESQUEN rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

C'est un excellent partenaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

J'ai trouvé un tout petit peu étrange que la Ville négocie la possibilité d'installer un stand sur son domaine public moyennant 16 000 € payé je suppose à l'organisateur. C'est sûr, c'est un peu alambiqué, mais ce n'est pas grave. J'aimerais bien savoir à qui vont les 20 badges supplémentaires pour des membres, enfin à quelle utilité cela va avoir les 20 badges supplémentaires pour les membres de la direction d'ENEDIS ? Parce que tout est prévu, il y a 20 badges d'accès au ponton pour les visites organisées et cetera.

M. Gilles LURTON :

Cela fait partie des accords qu'on passe avec ENEDIS.

M. Alain GUILLARD :

Le message que j'aurais envie de passer avec les 20 badges pour le personnel et pas forcément pour la direction.

M. Gilles LURTON :

Je laisse le soin à ENEDIS de répartir les badges qu'il obtient comme il le souhaite.

M. Armel DE LESQUEN :

Mais je me permets, il y a quand même 40 badges d'accès et effectivement 20 pour la direction, charge à eux après de les dispatcher comme ils le souhaitent. Mais au regard de tout l'investissement qu'ENEDIS va faire pour la mise en lumière des bassins et des remparts, le stand de 100 m² d'une valeur de 16 000 €, croyez-moi, c'est un prix d'ami. Parce que pour les entreprises, c'est beaucoup plus cher.

M. Alain GUILLARD :

Je suis d'accord, c'est juste que cela choquait ma notion du domaine public et de l'utilisation du domaine public. Et puis pour ce qui concerne les badges, je comprends, que ce soit dans l'accord. Reste que des badges ciblés vers une direction, cela commence à être un petit peu étrange.

M. Gilles LURTON :

Je pense que c'est la direction qui distribue les badges comme elle l'entend. Cela fait partie des accords.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 22 - Reprise de l'exploitation des Théâtres de Saint-Malo en régie directe

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci, Jean-Virgile. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame HALLOU.

Mme Solenn HALLOU :

Plus un complément de vote, nous n'allons pas nous opposer à cette mesure, mais nous disons notre vigilance par rapport au maintien de la qualité de la programmation. On entend bien les raisons budgétaires, on entend bien aussi la situation financière qui vient de nous être exposée. Donc, nous serons particulièrement vigilants, à Nouveau Cap pour s'assurer, pour le public malouin, que la programmation sera toujours entièrement de qualité et pour tous les publics dans la ville.

M. Gilles LURTON :

Et, nous aussi.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Juste un commentaire sur ce point, que je n'ai pas précisé mais en commission Vie culturelle, cette délibération a été votée à l'unanimité, avis favorable et l'attention que vous portez, elle porte en effet sur aussi le choix de la direction qu'on va faire. Mais il y a tous les critères que nous mettons. On a eu une progression très forte entre la première délégation et la deuxième. Et, comme vous le savez, aujourd'hui, la gestion d'un théâtre, vous avez une partie de spectacle qui génère des profits, mais vous avez des spectacles qui se font à perte.

Il faut trouver cet équilibre entre ce qu'on fait qui accompagne aussi cette politique culturelle et en même temps la diffusion grand public, on va dire, qui parfois peut être assez profitable. Rappeler que le budget du théâtre est un budget d'environ 1,5 million. On est sur une billetterie qui est un peu plus de 400 000 euros, le reste étant en subventions.

Bien entendu, on s'oriente vers un maintien et une maîtrise de cette enveloppe budgétaire.

M. Gilles LURTON :

Merci, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Les derniers mots viennent de remplacer ma question.

M. Gilles LURTON :

Très bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur BESNARD

M. Jérôme BESNARD :

Nous voterons bien entendu, Monsieur le Maire, cette délibération. Car effectivement, l'inadaptation d'une délégation de service public à la gestion de nos deux théâtres municipaux était devenue criante. Les deux expériences successives ont chacune montré leurs défauts. Notre Ville aurait probablement pu se passer de cet exercice qui s'est révélé par moment être un peu périlleux.

Il n'est évidemment pas facile pour une ville de la taille de Saint-Malo, de pouvoir adapter le coût du spectacle vivant aux recettes provenant des entrées payantes. Vous venez de le dire, sauf à disposer par exemple du label de scène dramatique nationale et du soutien alors très appuyé de l'État. C'est donc une excellente chose de mobiliser les ressources humaines et le savoir-faire du service culture de la Ville pour gérer le théâtre Bouvet, le théâtre Châteaubriant, sans que cela soit pour autant très compliqué.

Il faudra bien, bien entendu être attentif au fait que le passage de témoin, comme vous l'avez dit également, se fera au 1^{er} janvier, c'est-à-dire après la finalisation du programme de la saison suivante 2027-2028. On a tous bien noté de nos discussions en commission, que cette décorrélation était d'ores et déjà anticipée. Tout ceci doit permettre à la Ville de continuer à offrir une programmation théâtrale de qualité.

Et à titre d'idées de spectacle, je vous recommande celui intitulé Madame de Sévigné, féministe baroque, actuellement joué à Paris au Théâtre de Poche Montparnasse. L'auteur est un Malouin d'adoption. Le romancier journaliste Sébastien LAPAQUE, pour avoir assisté à la première, c'est une vraie réussite et on évoque dans cette pièce très pédagogique qui peut s'étendre à un jeune public, on y évoque bien entendu la Bretagne chère à madame de Sévigné.

Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Juste réinsister sur la lettre de mission confiée au directeur qui doit être précise, lui donner un certain nombre de pouvoir justement pour qu'on ne construise pas un programme théâtre ici, dans ces murs, à l'occasion des conseils municipaux.

M. Gilles LURTON :

Absolument.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 23 - Billetterie culturelle centralisée - Convention avec l'Association Intra en Scène

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 24 - Actualisation de la politique tarifaire du service jeunesse dans le cadre de la labellisation CAF

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 25 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ZEPHYR dans le cadre de la Fête de la Musique 2026

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 26 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Malo et l'association Coef 180 dans le cadre du partenariat autour de la politique "Jeunesse"

Monsieur Abel KINIÉ rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 27 - Désignation de la représentation de la Ville au sein du collège spécifique des collectivités non affiliées au conseil d'administration du CDG 35

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 28 - Avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation du service commun "Droit des sols" entre la Ville et Saint-Malo Agglomération

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Est-ce que cette mutualisation améliorera le temps d'instruction des délais ?

M. Frédéric LAMBERT :

Il s'agit d'une rationalisation. Vous avez en annexe un document qui fait état de toutes les missions du service commun : les charges directes, les charges des services fonctionnels. En effet, on peut lire le temps passé par les directions support pour le bon fonctionnement du service. Il s'agit bien évidemment aussi d'améliorer la qualité du service public et cela ne doit pas se traduire, vous comprenez bien, par une baisse de qualité. C'est la clé de répartition en fait, qui change, entre Saint-Malo Agglomération et les communes qui sont concernées. Le gain est assez substantiel puisqu'il s'agit de l'ordre de 15 000 €.

M. Gilles LURTON :

C'est un peu indépendant de cette délibération. Mais je souhaite que les délais d'instruction des dossiers puissent être améliorés. Je constate qu'actuellement il y a une belle évolution qui est en train de se produire et une bonne coordination entre le service droit des sols et la Ville de Saint Malo, qui est le principal fournisseur de demande de permis et autres documents d'urbanisme auprès de ce service. Je sens que les choses sont actuellement en train de s'améliorer, de se rationaliser et j'y veille particulièrement. Mais il y a certainement encore du travail à réaliser.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 29 - Actualisation du tableau des emplois permanents

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Concernant le tableau des effectifs, comme la fois dernière, je suis très étonné qu'il y ait autant de postes à pourvoir dans le domaine technique. Est-ce que vous avez un plan de recrutement ou un plan pour aller chercher des ressources avec un partenariat, avec, je ne sais pas moi, des sociétés AFPA, il y a des choses, parce que dans la maintenance, la technique c'est la moitié des postes qui sont à pourvoir dans les effectifs à pourvoir.

Et la deuxième question, puisqu'on en avait parlé la fois dernière ou la fois précédente, vous avez mis en place des groupes de travail concernant les agents de la petite enfance, les ATSEM, c'est ça ? Vous deviez terminer le travail fin du mois de juin. Est-ce qu'on peut avoir un écho là-dessus ? Merci

M. Gilles LURTON :

Monsieur LAMBERT, sur les deux points.

M. Frédéric LAMBERT :

Le second peut-être en priorité. En effet, des comités techniques se sont tenus à deux reprises en ce qui concerne les agents ATSEM. Un comité de pilotage se tiendra le 18 juin et réunira les élus et les syndicats.

Je vous rappelle que, dans un premier temps, il s'agissait avec les représentants des agents concernés et les représentants de la Direction Générale des services et de la DRH, d'évoquer certaines pistes.

Je pense que le dialogue a été constructif. On les a en tout cas entendus, elles ont pu s'exprimer. C'est intéressant parce que cela fait prendre conscience de certains points. Ensuite le 18 juin, nous en reparlerons peut-être lors du conseil municipal suivant, mais le 18 juin aura lieu cette rencontre entre, je le répète, les élus et les syndicats dans le cadre du dialogue social, convenir de réformes éventuellement, en tout cas de propositions qui va dans le bon sens du dialogue social, une politique sociale, politique à laquelle la Ville est très attentive dans ce domaine. C'était le second point.

En ce qui concerne le premier point, comme je l'ai dit, le tableau ne traduit pas, une situation au jour J. Ici, ce n'est pas révélateur parce que, quand vous voyez, par exemple, la police municipale, nous avons 50 postes, nous savons qu'il y en a quatre qui ne sont pas pourvus et qui sont en cours de recrutement, donc une partie des postes, je prenais cet exemple que je connais un peu, mais une partie des postes qui sont proposés dans le tableau, qui concerne les techniciens, sont en cours de recrutement. Nos services, je le sais, sont sur le pont, nous disposons d'un vivier important de recrutements. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que cette situation ne traduit pas, on en parlait tout à l'heure la qualité du service public, une dégradation du service public, c'est important en tout cas, dans tous les services concernés, même si certains services, évidemment, peuvent être, vous le savez bien, confrontés à des difficultés. Voilà ce que je peux vous répondre.

Oui, la DRH se préoccupe activement de ce type de recrutement des techniciens.

M. Gilles LURTON :

Monsieur CRANCE demande la parole.

M. Jean-Virgile CRANCE :

J'apporte juste un petit complément à mon collègue, avoir en tête aussi que tout à l'heure, quand on a parlé de budget, Nicolas nous a cité le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Cela a été aussi une volonté du mandat précédent de revaloriser, de travailler à la revalorisation de nos agents, à la fois pour les agents qui sont en poste, mais à la fois aussi par rapport au recrutement. C'est vrai qu'on a des difficultés et en particulier sur certaines filières, parce que, d'une part, il n'y a pas forcément assez de prétendants, et puis on est aussi sur un marché au niveau du marché de l'emploi qui est très concurrentiel. C'est aussi pour cela qu'on a eu une politique très ambitieuse au niveau social sur le mandat précédent et en particulier sur la revalorisation des agents avec la réforme du RIFSEEP.

M. Bruno LE NORMAND :

Excusez-moi, est-ce qu'on peut par exemple dire l'année prochaine à la même époque on a plus 56 postes, mais qu'on ait un focus ?

M. Gilles LURTON :

C'est l'objectif que l'on poursuit avec tous les aléas que l'on connaît. Je vais vous répondre comme cela. Je n'ai pas l'habitude de m'engager quand je ne suis pas sûr d'y arriver, mais en tout cas, nous poursuivons cet objectif.

M. Bruno LE NORMAND :

Il y a des écoles, il y a des partenariats. C'est ça que je voulais dire.

M. Gilles LURTON :

Je sais. Tout à fait. Merci à vous.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 30 - Constitution d'une commission d'accessibilité

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 31 - Désignation de représentants de la Ville au sein du conseil portuaire

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 32 - Constitution d'une commission extra-municipale Intra-Muros

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 33 - Constitution d'une commission extra-municipale Patrimoine, Villes d'Art et d'Histoire

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Oui, Madame HALLOU, allez-y.

Mme Solenn HALLOU :

Sans entrer dans le détail évidemment, est ce qu'on peut avoir une idée globale du profil de ces personnalités qualifiées ?

M. Gilles LURTON :

Ce sont des personnes en général qui apportent un intérêt particulier pour le patrimoine. Je peux vous citer certains noms sur les précédentes commissions, c'est un peu le profil de personnes que l'on recherche. Alors ça m'embête toujours de citer des noms, mais cela illustre bien la question que vous posez, je pense, par exemple, à quelqu'un comme Gilles FOUCQUERON faisait partie de la commission et Olivier DE LA RIVIERE. Je n'ai plus tous les noms en tête, c'est vraiment le type de personne que nous recherchons. Il faut qu'elles aient un intérêt particulier pour le patrimoine. C'est l'objectif recherché.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 34 - Désignation de représentants au sein de la caisse des écoles

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Très franchement, la Caisse des écoles ne se réunira plus beaucoup puisque l'idée est de l'éteindre à terme. Caroline, tu veux nous dire un mot là-dessus ?

Mme Caroline DESQUESES :

Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, en fait, la caisse des écoles a été mise en sommeil pendant trois ans et afin de pouvoir la dissoudre, nous devons avoir plusieurs réunions pour faire le point, puisque maintenant elle va passer dans la comptabilité principale, ce qui était déjà le cas. en fait, c'était une comptabilité dans la comptabilité. C'est pour simplifier les choses, tout simplement.

M. Gilles LURTON :

Je vous propose de mettre la liste aux voix.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 35 - Désignation de représentants de la Ville à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société publique locale "Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel"

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 36 - Désignation de représentants de la Ville au sein du comité d'engagement de la société publique locale "Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel"

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 37 - Désignation de représentants de la Ville au sein du conseil d'IUT de Saint-Malo

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

Question de la liste : GROUPE MALOUIN JE SUIS

Question : L'adaptation des équipements publics aux épisodes de fortes chaleurs

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu plusieurs questions orales, parfois très longues. La première pour le groupe Malouin je suis, une question portant sur l'adaptation des équipements publics aux épisodes de fortes chaleurs. J'invite le groupe Malouin, je suis à présenter sa question.

Mme Thidalack ABHAY :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les épisodes de forte chaleur que nous connaissons désormais de manière récurrente, nous obligent à réfléchir collectivement à l'adaptation de nos équipements publics. La question n'est plus de savoir si les canicules vont se reproduire, mais à quelle fréquence et avec quelle intensité. Face à cette nouvelle réalité climatique, nos bâtiments doivent évoluer afin de garantir des conditions d'accueil dignes et adaptées à tous les usagers. Les premiers concernés sont souvent les plus fragiles, les enfants dans nos écoles, mais également les personnes âgées fréquentant nos équipements municipaux. À la suite des fortes chaleurs de la semaine dernière, plusieurs retours nous ont été adressés concernant les conditions de confort dans certaines salles de classe. Sans généraliser la situation à l'ensemble des établissements, il apparaît néanmoins que certains locaux atteignent des températures difficilement compatibles avec de bonnes conditions d'apprentissage et de travail. Nous savons que la Ville a déjà engagé une réflexion sur son patrimoine bâti à travers les diagnostics énergétiques réalisés ces dernières années et que plusieurs travaux d'amélioration sont prévus ou en cours, notamment sur les menuiseries, la performance énergétique de certains bâtiments. Ces efforts vont dans le bon sens et méritent d'être soulignés. Toutefois, les épisodes caniculaires récents montrent que la seule question de la performance énergétique hivernale ne suffit plus. Il nous faut désormais intégrer pleinement la problématique du confort d'été dans nos politiques d'investissement et de rénovation. Cette démarche doit naturellement privilégier, lorsque cela est possible, les solutions passives : isolation adaptée, protection solaire, végétalisation, ventilation performante ou encore traitement des îlots de chaleur. Cependant, nous estimons qu'il ne faut pas écarter par principe la question de la climatisation lorsqu'il s'agit de préserver la santé, le bien-être et parfois même la sécurité des personnes, notamment des enfants et de nos aînés, aucune solution ne doit être exclue par dogmatisme. Les vagues de chaleur sont appelées à devenir plus fréquentes. Notre responsabilité est donc d'anticiper plutôt que de subir demain des situations devenues récurrentes. Notre question est donc la suivante, la municipalité envisage-t-elle, à partir des diagnostics déjà réalisés, d'élaborer un véritable plan pluriannuel d'adaptation thermique de son patrimoine communal, intégrant explicitement la question du confort d'été et, lorsque cela s'avère nécessaire, l'installation de système de climatisation dans les écoles, ainsi que dans les bâtiments accueillant les publics les plus fragiles ?

Dans un esprit constructif, nous sommes naturellement disposés à contribuer à cette réflexion et à soutenir toute démarche permettant d'améliorer concrètement les conditions d'accueil de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Madame ABHAY. Je donne la parole à M. BELLOIR, Adjoint chargé du patrimoine, pour vous répondre.

M. Nicolas BELLOIR :

Merci, Madame ABHAY. Ce sujet est évidemment au cœur des préoccupations de toutes les collectivités et Saint-Malo n'y échappe pas, malgré sa situation géographique. Notre patrimoine communal doit s'adapter aux évolutions climatiques et notamment à l'intensification des épisodes de forte chaleur, cela devient une nécessité, comme vous l'avez dit. Je l'ai exprimé tout à l'heure aussi dans mon propos, depuis 2024, la Ville est engagée dans un programme de diagnostic complet de son patrimoine, auquel on a ajouté les volets : usages et énergie. C'est une volonté de notre collectivité. Ce schéma porte sur l'ensemble de notre patrimoine communal, c'est 260 bâtiments communaux, que ce soient des établissements recevant du public, ou non, et c'est un volume de 180 000 m². Au travers de ce diagnostic, nous avons collecté des dizaines de données. Elles ont été analysées et ce schéma a permis notamment de déterminer les bâtiments les plus énergivores et les plus sensibles aux fortes chaleurs, par leur conception initiale, bien sûr, et permettant de ce fait une action plus ciblée et un meilleur usage des moyens. Cette base aujourd'hui est essentielle et nous permet de nombreux développements qui se matérialisent au travers des programmes de rénovation et d'entretien de la Ville, au cours desquels une analyse énergétique complémentaire est réalisée en vue d'optimiser les performances, mais aussi le confort estival des bâtiments. Pour prendre un exemple, celui que vous avez évoqué sur le patrimoine scolaire, un programme pluriannuel d'investissement est déjà engagé et planifié visant à améliorer leur performance globale, avec bien sûr les objectifs du dispositif Eco Énergie tertiaire. C'est donc pour nous un axe structurant de notre stratégie patrimoniale, c'est l'exemple typique avec le projet de rénovation de l'école de ROCABEY cette année. C'est un premier projet de réhabilitation d'ampleur qui va mêler à la fois la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du bâtiment. Les objectifs affichés, c'est ambitieux, mais c'est notre volonté d'y aller, c'est sur ce programme de ROCABEY d'arriver à moins 60 % de dépense d'énergie en hiver, moins 75 % d'heures d'inconfort en été, couplé à une forte baisse des émissions de carbone. Dans ce cadre, systématiquement, la ville va privilégier en priorité les solutions durables et passives : amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, l'installation de protection solaire, le développement de la végétalisation et l'optimisation de la ventilation naturelle et naturellement le traitement des abords pour limiter les phénomènes d'îlots de chaleur. Ces différentes solutions présentent évidemment l'avantage d'être efficaces sur le long terme, tout en limitant la consommation d'énergie et l'empreinte carbone. Pour autant, dans certains cas, notamment ceux des bâtiments accueillant des publics plus vulnérables tels que les jeunes enfants ou les personnes âgées, ces dispositifs peuvent s'avérer insuffisants, surtout lorsqu'on a des pics de chaleur comme nous les avons connus il y a une dizaine de jours. C'est pourquoi la Ville de Saint Malo n'exclut pas, de manière très pragmatique, au cas par cas, d'avoir recours à des solutions actives de rafraîchissement, y compris la climatisation, lorsque celle-ci apparaît nécessaire pour garantir des conditions d'accueil compatibles avec la santé, le bien-être et la sécurité des usagers. Néanmoins, notre première intention est évidemment de privilégier les solutions actives et automatisées de rafraîchissement des bâtiments, par de la ventilation nocturne, des occultations partielles des zones vitrées, l'amélioration des isolations comme nous avons déjà pu le faire sur différents bâtiments. Cette analyse va se poursuivre et elle se

fera en croisant plusieurs critères à chaque fois. Ces sont les caractéristiques du bâtiment d'usage, c'est bien l'enjeu sur l'usage des bâtiments, la fréquence d'occupation des bâtiments et les capacités des solutions passives à répondre aux besoins. A ce titre on va, pour consolider les diagnostics existants, établir un travail de programmation pluriannuel qui intègre explicitement la question du confort d'été en ciblant en priorité les établissements les plus sensibles, notamment bien sûr, les écoles et les équipements accueillant des publics fragiles. Ce plan visera à identifier les espaces, ou les zones rafraîchies, les mieux préservés de la chaleur. On peut, par exemple, citer que dans les écoles ce sont les salles en rez-de-chaussée qui pourront être traitées de façon plus localisée, en attendant qu'il y ait des engagements et des opérations de plus grande envergure. Enfin, nous tenons à rappeler que cette démarche, aussi nécessaire soit-elle, s'inscrit dans une recherche constante d'équilibre entre adaptation au changement climatique, maîtrise des dépenses publiques et transition énergétique. Voilà, Madame ABHAY, nous vous remercions pour votre question et votre contribution et nous restons naturellement ouverts à toute proposition constructive permettant d'améliorer concrètement les conditions de travail et d'accueil dans nos équipements municipaux.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Monsieur BELLOIR. Merci à vous.

Questions de la liste : GROUPE NOUVEAU CAP CITÉ AUDACIEUSE ET PARTICIPATIVE !

Question n° 1 : La servitude de résidence principale

M. Gilles LURTON :

Je passe maintenant aux questions du groupe « Nouveau Cap Cité Audacieuse et Participative ! » avec une question sur la servitude de résidence principale et je donne la parole à Madame DUTHION.

Mme Emily DUTHION :

Merci. Vous nous avez dit ce soir que nous allions délibérer le 2 juillet pour cette servitude de résidence principale, mais nous maintenons tout de même nos motifs et nos questions. Afin de favoriser l'accès des nouveaux logements construits à Saint Malo pour des résidences principales et l'installation d'actifs avec une loi LE MEUR du 19 novembre 2024 qui permet un dispositif de servitude de résidence principale pour les logements neufs, le dernier PLU de Saint-Malo, validé le 4 novembre 2025, évoquant sans le mettre en place cet outil indispensable de servitude et en suivant ainsi l'avis de la commission d'enquête incitant à mettre en place la servitude entre l'arrêt du PLU et son approbation, nous avons constaté aussi que les éléments du dossier de servitude ont fait l'objet d'une mise à disposition du public, et non d'une enquête publique, entre le 26 janvier et 27 février dernier. De nombreux programmes d'aménagement sont annoncés, voire en cours, La Houssay, Charles De Gaulle, Loncle, avec un réel risque identifié, et nous insistons un réel risque identifié par Nouveau Cap, que les permis d'aménager ne soient délivrés avant l'instauration de la servitude et ne soient de ce fait, pas soumis à cette servitude, y compris les permis de construire qui en découleront. Ceci représenterait un nombre considérable de logements qui pourraient devenir, à plus ou moins long terme, des résidences secondaires, en contradiction totale avec l'objectif affiché du PLU d'accueillir des actifs en résidence principale. Les questions : où en est la modification du

PLU pour instaurer cette servitude après les délibérations des 4 novembre et 18 décembre dernier ? Quels sont les avis des personnes publiques associées ? Et alors que nous avons identifié à Nouveau Cap la nécessité absolue si toutes nouvelles constructions que la servitude de résidence principale soit obligatoire, pourquoi la municipalité et majorité actuelle, met tant de temps à modifier le PLU en ce sens ? Merci de votre réponse.

M. Gilles LURTON :

Il y a des procédures quand même, mais je laisse la parole à Monsieur BOURRIGAUD.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Merci pour vos questions. Deux précisions, avant de commencer, la commission d'enquête n'a pas incité à mettre en place la servitude, je voudrais être précis sur ce point. En aucune manière c'est sa mission, et ça n'a pas été le cas. Autre précision en effet, ce n'est pas une enquête publique, mais c'est une mise à disposition du public qui a été opérée, je pense que votre question a été modifiée depuis que nous l'avons reçue. S'agissant du fond, maintenant, où en est la modification du PLU ? Je l'ai abordé tout à l'heure, c'est le 2 juillet que l'on va aborder cette question. Vous aurez tous les éléments du dossier d'ici là, bien sûr, et on répondra à nouveau à toutes vos questions lorsque ce sera utile. Où en est la modification du PLU, je peux apporter des précisions quand même, il faut être précis, pour instaurer la servitude après les délibérations du 5 novembre et du 19 décembre, précisant le mode opératoire. Alors, le 4 novembre, approbation du PLU, le 24 novembre, Monsieur le Maire a édicté l'arrêté municipal de prescription de la procédure de modification, c'est une procédure simplifiée, ce sera la première procédure. Il y en aura beaucoup d'autres dans notre mandat, des procédures de modification du PLU, plus ou moins significatives. En tout cas, ici, c'est une procédure très simple. Le 9 décembre, l'autorité environnementale, comme vous le savez, a été saisie. Le 18 décembre, les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU ont été précisées par délibération. La mise à disposition dont nous parlions à l'instant a été faite du 26 janvier au 27 février, et on l'a vu tout à l'heure, le 2 février, on a reçu la conclusion de la mission régionale de l'autorité environnementale, qui a confirmé l'absence de nécessité du fait qu'aucun élément n'était susceptible d'avoir un impact notable sur l'environnement du fait de ces décisions. La procédure a pris quelques semaines supplémentaires, il y a eu des élections municipales et avec des conseils qui ont été dédiés à des nominations, à des résolutions de mise en place de ce conseil, de toutes les commissions, on l'a encore vu un peu ce soir, peut être que ça va se diminuer un peu au fil du temps, ce temps passé à toutes ces nominations. Bref, la délibération sur la décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale était inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui. On est vraiment dans un timing extrêmement soutenu et je suis comme vous, je m'étonne parfois de la longueur des procédures, mais en l'espèce, je m'étonne aussi de la dynamique, de la ténacité et de la constance, de la persévérance même du conseil municipal qui a eu cette idée. Comme vous le savez, c'est l'équipe municipale précédente qui a eu cette idée de créer cette servitude de résidence principale. Je crois même que c'était avant le dépôt de la liste de Nouveau Cap, bien avant. C'est une préoccupation constante et c'est la volonté d'aboutir très, très rapidement à cette situation.

Les avis des personnes publiques associées, il y en a eu 7. On a eu 7 avis, on y reviendra peut-être : l'État, la Région Bretagne, le Pays de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération, la chambre d'agriculture, la SNCF, le parc naturel régional et je souligne que ces 7

organisations publiques, ces 7 personnes publiques associées ont toutes émis un avis favorable à cette évolution.

Les délais, ils sont incompressibles, je ne comprends pas tout à fait votre propos sur. « Met autant de temps à mettre en place cette servitude ». Dans quelques semaines, le 2 juillet, vous aurez l'occasion de voter pour ou contre cette nouvelle modalité de gestion dans le cadre du PLU. J'ajouterai au plan des causes et des effets, et de la chronologie, que Madame Annaïg LE MEUR, notre députée régionale au demeurant, à consulté la Ville de Saint-Malo pour mettre en place les dernières modalités, la rédaction des textes qui ont suivi cette intention et cette loi qui porte son nom à un but que nous partageons, c'est mettre les logements à disposition des familles, des actifs, des personnes qui vivent toute l'année à Saint Malo, on y reviendra le 2 juillet. Voilà Monsieur le Maire.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Monsieur BOURRIGAUD pour toutes ces précisions. Pas de temps perdu, une possibilité qui nous est offerte par la loi du 19 novembre, instaurer cette servitude de résidence principale, ce n'est pas une obligation. Nous faisons le choix résolu, nous l'avons fait déjà depuis le 4 novembre dernier d'appliquer cette résolution.

Question n° 2 : L'accompagnement des clubs sportifs

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu une deuxième question du groupe « Nouveau Cap Cité Audacieuse et Participative ! » qui porte sur l'accompagnement des clubs sportifs. Je vous donne la parole pour présenter cette question.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci Monsieur LURTON. La femme est l'avenir de l'homme, c'est Jean FERRAT qui le chantait et ARAGON qui l'a dit également. Jean FERRAT était Maire adjoint à un moment donné d'un village. C'était pour vous dire que la femme et l'accession féminine de l'US Saint-Malo en Première League, c'est un événement historique pour le sport malouin. Cette réussite offre à la Ville une visibilité nationale et renforce l'attractivité du territoire et valorise le sport féminin. Il faut inscrire cette performance dans la durée. La Ville doit disposer d'équipements adaptés aux exigences du haut niveau. Plus largement, de nombreux clubs et disciplines : rugby, handball, basketball, volley-ball, judo, escrime et puis plein d'autres. Il y a un besoin récurrent en matière d'infrastructures. Il est nécessaire de préciser les ambitions municipales concernant l'ensemble des équipements sportifs. L'ancienne municipalité a beaucoup dit qu'elle allait faire quelque chose, mais il n'y a pas eu beaucoup de choses faites. J'ai quatre questions : sur l'anticipation des infrastructures dans le cadre des assises du sport de 2023, la Ville a-t-elle anticipé les besoins liés à la présence d'un club évoluant au plus haut niveau national, notamment en matière de mise aux normes des installations, d'amélioration des vestiaires, des terrains d'entraînement et des capacités d'accueil ? Pouvez-vous présenter le plan d'investissement prévu en précisant le montant des travaux, le calendrier, les modalités de financement, les démarches engagées auprès de l'Etat, de la Région, du Département et des fédérations sportives pour obtenir des cofinancements ? Égalité entre le sport féminin et masculin : Quelles mesures la municipalité entend-elle mettre en œuvre pour garantir une égalité de traitement en matière d'accès aux équipements, de créneaux d'entraînement, des moyens matériels et d'accompagnement des projets sportifs ? La pérennité et la

mutualisation des équipements : comment la Ville compte-t-elle inscrire ses investissements dans une stratégie sportive durable favorisant la mutualisation des infrastructures entre disciplines ? Je suis intervenu en commission sport, ça n'a pas été repris dans le compte rendu, nous souhaitons que la municipalité s'engage rapidement à une étude de faisabilité indépendante et experte concernant l'adaptation et la mutualisation de certains équipements : partager le stade d'athlétisme avec l'équipe de rugby malouins. Vous allez me dire ce n'est pas possible, il y a des stades de rugby en France où c'est possible.

M. Gilles LURTON :

Très bien, merci beaucoup Monsieur LE NORMAND. Je donne la parole à Madame Marion BOUVET.

Mme Marion BOUVET :

Monsieur le Maire. Alors je prends la première question, dans le cadre des assises du sport 2023, la Ville a pleinement anticipé, les enjeux liés à l'évolution des clubs vers le haut niveau. A ce titre Saint-Malo a posé une stratégie claire à horizon 2030, moderniser nos équipements, anticiper le haut niveau et accompagner le club dans leur montée en puissance. Compte tenu du nombre d'infrastructures à entretenir et des contraintes budgétaires, nous devons prioriser et échelonner nos investissements. En revanche, dès qu'une ascension est confirmée, la Ville intervient rapidement pour adapter les équipements aux exigences des championnats. Je vous donne un exemple, en 2024, la Ville a accompagné le XV Corsaires alors en Fédérale 2 pour anticiper et a travaillé avec le club pour faire une installation aux normes pour permettre les championnats de Fédérale 1. Il y a eu anticipation, une anticipation qui est maîtrisée, progressive et réaliste.

M. Gilles LURTON :

Merci, sur le plan d'investissement, Madame BOUVET.

Mme Marion BOUVET :

Notre choix est simple : investir de manière régulière et structurée. Ce que nous assumons, c'est une politique d'investissement sérieuse, planifiée sur plusieurs années et compatible avec nos capacités financières. Lors de la première commission sports, on vous a présenté le schéma directeur sportif et également les travaux, les projets 2026 et tous les projets à venir. Ces dernières années, la Ville a engagé une politique volontariste de mise à niveau de ses équipements sportifs, en particulier pour accompagner le développement du sport de haut niveau, notamment sur des grands terrains extérieurs. Concrètement, de grands travaux ont été réalisés, au programme : modernisation du stade de Marville pour répondre aux exigences des ligues professionnelles féminines, renforcement de l'éclairage, amélioration de l'accueil du public, création et extension de tribunes ainsi que la mise aux normes des vestiaires et des terrains, notamment pour le rugby et le foot. Nous avons également engagé des opérations structurantes : amélioration des terrains d'entraînement, étude pour de nouveaux équipements et adaptation continue des sites en fonction des montées du niveau du club, comme récemment pour le XV Corsaire que je viens de citer. Cette démarche s'inscrit dans une planification pluriannuelle, ce qui permet d'anticiper les besoins, d'intégrer

progressivement les exigences fédérales et d'éviter des interventions en urgence. Elle tient compte à la fois du niveau des clubs, des obligations réglementaires et des conditions d'accueil au public. Pour exemple, l'investissement pour le rugby de 2020 à 2024 a été de 529 000€ et des poussières. Lorsque les clubs franchissent un nouveau palier, comme aujourd'hui avec l'ascension des féminines de l'USSM en première ligue, des ajustements complémentaires sont immédiatement engagées pour répondre aux nouvelles exigences. Actuellement, nous travaillons en étroite collaboration avec l'USSM pour cette mise aux normes et cette adaptation du cahier des charges. Pour exemple, nous avons une visite technique avec le prestataire pour la VAR le 10 juin. Nous avons ensuite un accompagnement du club dans l'audit de la Ligue Féminine de Football professionnel, et le rendez-vous est prévu pour le 16 juin. Nous avons des réunions trimestrielles avec le XV Corsaire et des points plus réguliers avec l'USSM, parce qu'il y a des échéances très courtes.

M. Gilles LURTON :

Sur l'égalité entre le sport féminin et le sport masculin. Quelques mots à dire ?

Mme Marion BOUVET :

Oui. Alors en tant que femme, vous pouvez vous douter que je suis très bien placée pour répondre à cette question et pour vous dire que l'égalité n'est pas qu'un discours, c'est une pratique quotidienne. La Ville de Saint-Malo conduit une politique fondée sur un principe simple, garantir une égalité réelle d'accès au sport, sans distinction entre les pratiques féminines et masculines. Les règles d'attribution des équipements sont les mêmes pour tous. Elles reposent sur les niveaux de pratique, les compétitions, les besoins et pas sur le genre des pratiquants. Pour résumer un exemple concret l'attribution de subventions qui sont pour les animations des événements sportifs, il y a un critère qui est la mise en avant du sport féminin et la pratique féminine, cela permet une subvention. On a une évolution des subventions pour les féminines de l'USSM, par exemple, qui est passée de 40 000 à 70 000 €.

M. Gilles LURTON :

Pérennité, mutualisation des équipements, un mot ?

Mme Marion BOUVET :

Juste un mot. La complexité du territoire de Saint-Malo, c'est effectivement ce regroupement historique qui fait qu'aujourd'hui on a une multitude de clubs qui peuvent proposer les mêmes activités. Pour exemple, on a 5 clubs de foot à Saint-Malo, mais la collectivité et les clubs travaillent sur la mutualisation. On a déjà un exemple de clubs qui désire mutualiser leurs entraîneurs, leurs équipements et c'est proactif. C'est d'eux même, il y a déjà des clubs qui travaillent dessus et on les accompagne.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Madame BOUVET, rien à ajouter. Il y avait une autre question, je crois, sur l'adaptation du stade.

Mme Marion BOUVET :

Il y a une étude qui a été faite par la Ligue et la Fédération sur la possibilité d'adapter ou

non le stade, l'annexe de Marville en rugby. Pour l'instant, les conclusions sont que cette transformation ce n'est pas qu'elle est impossible, c'est qu'elle est contraignante, en fait on rognait sur les couloirs, les trois premiers couloirs de la piste d'athlétisme qui est homologuée Fédération Française d'athlétisme avec un couloir intérieur de 400 mètres. Pour l'instant, ce que je peux vous en dire, c'est que j'ai lu les études, j'ai lu les rapports il y a du pour, il y a du contre, mais pour l'instant le contre est quand même prédominant puisqu'aussi la pelouse est-ce qu'elle va être adaptée ? Elle ne peut pas forcément être adaptée à des joueurs de foot et à des joueurs de rugby. Le contexte est compliqué, ça peut être mis à la discussion, ça peut être mis à l'étude.

Question n° 3 : La prévention des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu une troisième question, du groupe « Nouveau Cap Cité Audacieuse et Participative ! » sur la prévention des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs. Santé publique et solidarité à Saint Malo. Je vous laisse présenter votre question et nous répondrons à 3 voix.

M. Pascal DRÉANO-DELALE :

Merci bien, vu l'heure, je vais proposer une version écourtée. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents. Mesdames et Messieurs les conseillers, comme cela a été dit précédemment, mais je le répète, les vagues de chaleur exceptionnelles observées récemment, associées les phénomènes de dôme de chaleur ainsi que les alertes de nombreux climatologues, nous rappellent que les épisodes de fortes chaleurs et de canicules sont appelés à devenir plus fréquents et plus intenses. Dans ce contexte, les communes ont un rôle essentiel à jouer en matière de prévention, d'information et de protection des populations vulnérables et d'organisation de la solidarité et de proximité. Cette question revêt une importance particulière à Saint-Malo, où une part significative de la population est âgée et où certaines personnes peuvent se trouver en situation d'isolement. Les fortes chaleurs constituent pour elles un risque sanitaire réel. Nous souhaitons donc connaître les dispositions concrètes prévues par la municipalité pour l'été à venir. Quel est l'état de préparation du plan communal de gestion des épisodes de fortes chaleurs ? Quels moyens seront mobilisés par et pour le CCAS et les services municipaux pour assurer le suivi des personnes vulnérables ? Quelles actions sont menées pour faire connaître le registre communal des personnes fragiles et encourager les inscriptions ? Nous souhaitons également savoir quels dispositifs de veille, d'accompagnement et de contact sont prévus pour les personnes âgées isolées et si des lieux publics rafraîchis seront accessibles à la population en cas de forte chaleur. Par ailleurs, l'accès à l'eau potable constitue un enjeu essentiel de santé publique. La municipalité a-t-elle recensé les points d'eau accessibles au public sur la commune ? Le nombre et la répartition sont-ils suffisants, notamment dans les quartiers, les espaces publics les plus fréquentés et à proximité des plages ? Des dispositifs complémentaires sont-ils envisagés en cas d'épisodes caniculaires prolongés ? Enfin, la municipalité a-t-elle identifié les secteurs les plus exposés aux îlots de chaleur urbains et quelles mesures d'adaptation sont prévues en matière de végétalisation, d'ombrage et de création d'îlots de fraîcheur ? La chaleur extrême n'est plus un risque exceptionnel. Elle devient une réalité récurrente à laquelle les collectivités doivent se préparer. Nous souhaitons donc savoir quelle stratégie la municipalité entend mettre en œuvre pour faire de la prévention,

de la santé publique et de la qualité de la vie et de la solidarité, des piliers de résilience où de notre territoire face aux épisodes de chaleur extrême qui sont appelés à se multiplier. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci, Monsieur DRÉANO. Sur la première question, quel est l'état de préparation du plan communal de gestion des épisodes de fortes chaleurs, je donne la parole à Madame ABADIE.

Mme Florence ABADIE :

Merci Monsieur le Maire et merci pour votre question. C'est vrai que c'est très riche. Au niveau du plan communal de sauvegarde, nous avons une fiche réflexe canicule qui centralise toutes les actions portées par la Ville et visant à la sauvegarde des biens et des personnes dont vous parliez, surtout les personnes les plus fragiles, en cas de pic de chaleur simple, donc vigilance jaune. Ensuite, on passe à la canicule, vigilance orange et la canicule extrême, vigilance rouge. Les mesures sont à chaque fois adaptées au type de risque. De façon très opérationnelle, lors du dernier épisode que nous avons connu il y a dix jours maintenant, on ne dirait pas aujourd'hui, météo France a placé le département en vigilance orange canicule à compter du 26 mai minuit. Nous avons été informés par la préfecture le 25 mai en fin d'après-midi, et l'astreinte de la direction générale a immédiatement mis en œuvre les procédures prévues dans notre fiche action du plan communal de sauvegarde et a informé les directeurs concernés des mesures qu'il fallait prendre. Une communication a été diffusée sur les sites de la ville dès le 26 mai au matin, le lien malouin, les réseaux sociaux. Nous avons informé de l'alerte canicule en rappelant l'ensemble des mesures de prudence à adopter. Nous avons attiré l'attention des usagers sur le risque connexe comme la noyade et nous avons encouragé les personnes concernées à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables ouvert à la maison de la famille et accessible également sur Internet. Les consignes de prudence ont également été affichées sur l'esplanade de la maison de la famille, le 26 mai au matin. La direction des personnes âgées et des personnes handicapées a rappelé toutes les personnes inscrites sur le registre. L'état de ces personnes était très bien, les réponses ont été très chaleureuses et elles étaient contentes d'être appelées. Les activités en extérieur dans les résidences autonomie ont été suspendues. Les activités des agents travaillant en extérieur ont été aménagées dans la mesure du possible, le télétravail encouragé, s'il était compatible évidemment avec les missions. Par exemple, les services techniques, les directeurs ont recensé les événements organisés dans leur champ de compétence de façon, le cas échéant, à aménager les lieux ombragés, les horaires et à prévoir suffisamment d'eau. Par ailleurs, je veux ajouter que les habitants ont tous accès, nous avons tous accès aux DICRIM, c'est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sur Saint-Malo. Vous pouvez le lire, le relire, il faut vraiment se familiariser avec ce document parce que vous avez toutes les réponses de ce qu'il faut faire en cas de canicule et compris pour les autres risques sur la Ville de Saint-Malo.

M. Gilles LURTON :

Alors très concrètement, combien de personnes sont actuellement inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables et quelles actions sont menées pour mieux faire connaître ce dispositif ? Je donne la parole à Madame TRONEL.

Mme Pierrette TRONEL :

Le CCAS gère le registre communal et procède chaque année à l'envoi d'un courrier nominatif s'adressant à 1100 personnes âgées environ de plus de 60 ans, avec le soutien du Département d'Ille-et-Vilaine qui, dans le cadre d'une convention, permet au CCAS d'accéder à son fichier, des personnes bénéficiaires de l'APA et qui vont vers les plus fragiles. Cette gestion du fichier s'effectue en conformité avec les règles RGPD. Ce courrier incite les personnes à s'inscrire sur le registre, ce que font environ 150 personnes, et une information est également présente sur le site de la Ville, rubrique « Je suis senior ».

M. Gilles LURTON :

Merci Madame TRONEL, ce fichier, il est très évolutif. Quels dispositifs de veille, d'appels téléphoniques, de visites à domicile ou d'accompagnement sont prévus pour les personnes âgées ou isolées en cas d'alerte canicule ? Madame ABADIE.

Mme Florence ABADIE :

Le plan canicule prévoit une période de veille sanitaire qui s'étend traditionnellement du 1^{er} juin au 15 septembre, mais vous voyez, là, on a eu une alerte au mois de mai, donc, comme vous l'avez dit, les risques tendent à s'étendre et à augmenter en nombre, même si les deux dernières années, on n'a pas du tout eu très chaud à Saint-Malo. Trois niveaux de vigilance fixés par météo France en fonction des températures, qui sont différentes selon les départements, puisqu'on est plus ou moins habitués à la chaleur. En Ille-et-Vilaine, c'est 33 degrés la journée et 18 degrés la nuit minimum pendant trois jours consécutifs. La collectivité communique l'ouverture du registre des personnes vulnérables pendant la veille saisonnière, à partir du niveau orange et conformément à la fiche réflexe du plan communal dont je vous ai parlé, le CCAS procède à l'appel des personnes âgées inscrites sur le registre afin de leur rappeler les consignes de protection à tenir et de s'assurer de leur bonne santé. Si la situation d'une personne âgée est considérée problématique, les services de secours sont aussitôt informés. Et si une personne âgée ne répond pas, ni sa famille ou ses proches, il est procédé à une levée de doute à son domicile en présence de la police municipale. Cette levée de doute peut éventuellement nécessiter une intervention des services de secours. Depuis 2020, pour information, aucune situation n'a nécessité de levée de doute et d'intervention des services de secours. A noter que l'appel des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables, assurées par les agents du CCAS, a été très apprécié des personnes inscrites, mais également des proches. Fort de plusieurs campagnes d'appels réalisés ces dernières années, le CCAS a pu améliorer son questionnaire à destination des personnes vulnérables pour mieux les cibler et garantir leur rappel dans un délai adapté.

M. Gilles LURTON :

Merci. Quels moyens humains sont mobilisés par le centre communal d'action sociale, les services municipaux, pour assurer ce suivi ? Madame TRONEL très rapidement, parce que vous avez déjà répondu en partie.

Mme Pierrette TRONEL :

Oui, je compléterai simplement qu'en effet le lundi matin, le CCAS s'est mobilisé, ils ont mobilisé 3 de leurs agents pour appeler toute la journée les 150 personnes inscrites sur le registre lors de cette vague de chaleur.

M. Gilles LURTON :

Une coordination particulière es- elle prévue avec les associations et les professionnels de santé, les bailleurs sociaux ou les acteurs de proximité afin de repérer et accompagner les personnes les plus exposées ?

Mme Pierrette TRONEL :

La coordination est réalisée à courts, moyens et longs termes. En veille saisonnière, le CCAS encourage les bailleurs sociaux à communiquer sur le registre des personnes vulnérables auprès des personnes qu'ils accompagnent. En cas de vigilance météo, le CCAS relai, les recommandations sanitaires aux bailleurs sociaux et les professionnels des services d'aide à domicile, en cas de vigilance orange ou rouge à l'issue de la phase de rappel des personnes vulnérables, les noms des personnes n'ayant pu être jointes au premier appel sont partagés à ces structures pour faciliter la prise de contact.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Des lieux publics rafraîchis ou climatisés seront-ils mis à disposition de la population en période de forte chaleur et selon quelles modalités d'accès ? Madame ABADIE.

Mme Florence ABADIE :

Merci. En juin 2025, une convention de partenariat entre la Ville et la Croix-Rouge française a été approuvée par délibération du conseil municipal et acte la mobilisation possible de l'association en cas de risques majeurs, en particulier pour mettre en place et animer un centre d'accueil des Impliqués et participer au rappel des personnes vulnérables. Cette convention existait déjà, mais on l'a encore amélioré et complété. Cette convention peut être activée en cas de vigilance rouge canicule extrême. En parallèle, les services de la ville finalisent actuellement une convention avec la paroisse pour pouvoir investir les églises en tant que lieu rafraîchi. L'objectif n'est pas de cibler un site, mais de rechercher une organisation souple permettant un accès potentiel à toutes les églises pour être en mesure de choisir le site en tenant compte des besoins de la population, du lieu de résidence et des cérémonies non planifiables et qui pourraient s'y dérouler.

M. Gilles LURTON :

Les mesures particulières prévues dans les EHPAD ou résidences autonomes et autres établissements accueillant des personnes fragiles ? Madame TRONEL.

Mme Pierrette TRONEL :

Le CCAS gère deux résidences autonomes qui bénéficient chacune d'un espace climatisé, le personnel est formé aux risques liés à la canicule pour les personnes âgées, et le suivi des résidents est renforcé sur ces périodes. Les EHPAD disposent d'une procédure

canicule dont les modalités sont propres à chaque établissement. Plus globalement, chaque établissement médico-social dispose d'un plan bleu qui constitue le plan global de gestion des risques pour faire face à tout type de crise et de situation sanitaire susceptible de les impacter. Les résidences autonomes du CCAS disposent d'un plan bleu.

M. Gilles LURTON :

Une campagne d'information et de sensibilisation à destination des habitants est-elle programmée avant la période estivale ? Madame TRONEL

Mme Pierrette TRONEL :

La Ville informe chaque année la population de l'ouverture du registre des personnes vulnérables dans le cadre de la veille saisonnière. Cette année, le premier épisode de canicule s'est déroulé avant la veille saisonnière. L'ouverture du registre a donc déjà été communiquée à l'occasion de l'alerte orange canicule. Les recommandations sanitaires et consignes de prudence sont communiquées dans le document d'information communal sur les risques majeurs disponibles sur le site de la Ville, dans la rubrique « Vivre. Gestion des risques » en version numérique. Elles seront rediffusées en cas de vigilance canicule sur le site de la Ville, le lien malouin et les réseaux sociaux.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup sur le recensement des points d'eau potable ? Madame ABADIE.

Mme Florence ABADIE :

Eh bien, encore une fois, je vous l'ai dit et redit, consultez le DICRIM sur lequel nous avons une carte dans laquelle sont recensés tous les points ombragés de la Ville et les points d'eau disponibles. Elle est vraiment très, très, bien, elle est accessible à tous.

M. Gilles LURTON :

Leur nombre et leur répartition sont-ils jugés suffisants ? Madame ABADIE.

Mme Florence ABADIE :

Ça c'est une bonne question, on dispose d'un recensement des points d'eau potable accessibles qui est intégré à notre DICRIM. Ces équipements sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais à ce jour, aucun diagnostic spécifique n'a été réalisé, permettant d'évaluer de manière objective la suffisance de leur nombre ou la pertinence de leur répartition au regard des usages, notamment dans les quartiers résidentiels, les secteurs à forte fréquentation, les marchés, les équipements publics, les espaces de promenade, les abords de plage. C'est un sujet. Toutefois, dans un contexte d'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs, cette question mérite une attention particulière et pourra être intégrée aux réflexions futures de la collectivité afin d'identifier, le cas échéant, des pistes d'amélioration de ces points et de meilleures répartitions.

M. Gilles LURTON :

Est-ce que vous envisagez des dispositifs complémentaires ou temporaires en cas d'épisode de canicule prolongée ?

Mme Florence ABADIE :

Je reviens à ce que je viens de dire. Ce sont des pistes à travailler pour améliorer encore nos dispositifs.

M. Gilles LURTON :

La municipalité a-t-elle identifié les secteurs de la commune les plus exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains ? Et si tel est le cas, quelles actions d'adaptation sont prévues ou engagées pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleur ? Je donne la parole à Madame ROCHE et ce sera la troisième et dernière voix sur cette question.

Mme Céline ROCHE :

Merci Monsieur le Maire. Une des réponses les plus efficaces, comme on l'a déjà dit, c'est le déploiement des couvertures arbustives. C'est dans ce sens qu'un programme de plantation et de végétalisation ambitieux de la ville a été lancé dès le début du mandat précédent. En parallèle, la direction écologie urbaine réalise actuellement un diagnostic précis de son patrimoine arboré visant à géolocaliser chaque arbre public précisément et pouvoir le coupler au besoin d'îlots de fraîcheur sur la Ville. Est à noter que l'aménagement des sites comme l'esplanade Saint-Vincent ou le quai Duguay-Trouin se sont vu refuser le déploiement d'arbres au titre de la préservation patrimoniale de ces sites.

M. Gilles LURTON :

Quelle place est accordée à la végétalisation, à la création d'espaces ombragés et à la préservation des arbres existants et à la désimperméabilisation des sols et au développement d'îlots de fraîcheur accessibles à tous ?

Mme Céline ROCHE :

Conscients de la récurrence et de l'ampleur de ces événements climatiques qui impactent et vont impacter son territoire, la Ville de Saint-Malo a donc adopté en 2023 un plan de végétalisation. C'est une première réponse pour lutter contre les îlots de chaleur, grâce à l'ombrage apporté et à l'évapotranspiration des arbres entraînant un rafraîchissement, la plantation d'arbres et d'arbustes sur l'espace public s'est accélérée ces dernières années, mais la Ville accorde également une attention particulière à la préservation de son patrimoine végétal existant. L'exemple récent le plus marquant, c'est le travail réalisé sur le boulevard DOUVILLE où des surfaces de stationnement ont été végétalisées, créant une continuité verte mais aussi marron avec la continuité de sol perméable entre les arbres. Outre l'espace public, la Ville souhaite également accompagner la végétalisation des espaces privés en offrant notamment aux Malouins d'adopter un arbre. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure pour la sixième édition d'un jardin un arbre. La lutte contre les îlots de chaleur passe également par une désimperméabilisation des sols, en retirant le bitume qui capte la chaleur. Cela assure également une infiltration des eaux de pluie qui peut être captée directement par la végétation. Cette désimperméabilisation est étudiée pour chaque projet, d'importance ou non, chaque mètre carré compte. La végétalisation et la désimperméabilisation engagée dans les cours d'école, mais également dans les crèches, est une réponse durable à ces enjeux. Le réaménagement d'un jardin partagé entre la crèche Grain de sable et l'espace 1000 jours situés à la maison de la famille, illustre cette

évolution en cours. Ce jardin comprend maintenant un préau permettant d'offrir un espace ombragé en extérieur aux tout petits. Après l'école LEGATELOIS la démarche de co-construction est lancée à La GENTILLERIE qui devrait être réaménagée durant l'été 2027. Enfin, le développement de la pédagogie de plein air et de l'école dehors sont en cours et permettront notamment de trouver une alternative en cas de températures élevées dans les salles de classe. S'agissant des bâtiments communaux, une attention particulière au confort d'été est portée lorsque la ville construit et rénove les bâtiments. C'est le cas notamment pour la future salle de gymnastique, comme on l'a évoqué tout à l'heure, ou pour le projet de rénovation de l'école de ROCABEY.

M. Gilles LURTON :

Merci, Madame. Je pense que nous avons parcouru à peu près toutes les questions que vous avez posées.

Question de la liste : GROUPE VOIES COMMUNES

Question : L'Hôpital

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu une question du groupe Voix commune. Question plurielle, je dirais, sur l'hôpital. Je vous laisse la parole. Allez-y, je vous en prie.

Mme Céline YADAV :

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, depuis le conseil municipal du 30 avril dernier où vous vous êtes exprimé sur le dossier du grand projet hospitalier, cette question majeure pour la population de la Ville, de l'Agglomération, du Pays de Saint-Malo et de l'ensemble du secteur sanitaire, revient avec une acuité particulière. Vous avez déclaré le 30 avril que vous nous en diriez plus au mois de juin. Nous serons donc attentifs à vos réponses de Maire et de Président du Conseil de surveillance du groupe hospitalier Émeraude. Sur les 3 questions d'actualité que je vais vous soumettre, je précise par ailleurs que les conseillers municipaux d'opposition à Dinan interrogeront également le maire de Dinan lors du conseil municipal de ce soir à ce sujet. Notre région a connu, entre le 22 et le 28 mai 1 vague de chaleur inédite pour la saison. Celle-ci a été douloureusement ressentie par les patients hospitalisés dans les services de soins des établissements de Dinan et Saint-Malo, dont les locaux vétustes sont mal isolés et non dotés d'équipements de rafraîchissement. Beaucoup s'accordent à considérer que ce genre d'épisode climatique va se répéter de plus en plus fréquemment dans les mois et années à venir. En votre qualité de Président du conseil de surveillance du groupe hospitalier Émeraude, quelles interventions envisagez-vous de faire auprès de la direction de l'établissement pour que ces événements soient pris en compte, dans le sens du prendre soin et du confort hôtelier des patients hospitalisés ? Sachant naturellement que cette question n'est pas indépendante de la nécessaire modernisation, restructuration du parc immobilier du groupe hospitalier. La direction du groupe hospitalier a annoncé le 26 mai que l'accueil des urgences sur le site de serait suspendu chaque nuit entre 23 h et 8 h 30, du 15 juin au 30 septembre. Cette décision, semble-t-il validée par l'ARS a été motivée par une baisse des effectifs médicaux aux urgences. Elle fait suite à l'arrêt du SMUR d'une année depuis le 13 mars. Elle va dans le sens d'une dégradation continue de l'accès aux soins d'urgence pour la population du territoire Dinanais et aura pour conséquence de

surcharger le service d'urgences de Saint-Malo, déjà en surrégime. Pour protester contre cette mesure et alerter la population sur ses conséquences, des organisations syndicales de personnel ont déposé un préavis de grève reconductible du 5 au 12 juin. Une manifestation citoyenne est envisagée le 11 juin. En votre qualité de Président du Conseil de surveillance du groupe hospitalier, avez-vous été concerté sur la mise en place de cette décision, sachant qu'au terme de l'article L6143-1 du code de la santé publique, le conseil de surveillance donne son avis, notamment sur la sécurité des soins, la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ? Si oui, quel a été votre avis ? Et si non quel est-il ? Plus généralement, quel message envisagez-vous de passer à la direction du groupe hospitalier Rance Émeraude à propos de la pénurie de personnel médical invoqué ? Enfin, le rapport de l'Anap, l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé, missionnée sur la trajectoire financière du grand projet hospitalier, sa pertinence et le périmètre de ses activités, sonne comme une alerte rouge quant à la perspective de moderniser et restructurer à courts termes les équipements publics de soin du secteur sanitaire. Cette agence ministérielle pointe à nouveau la situation financière dégradée du groupe hospitalier, rendant le projet difficilement soutenable vu le niveau modeste de la contribution de l'État. Elle avance également plusieurs scénarii d'évolution du schéma directeur immobilier du GHRE en complément de celui prévoyant la construction d'un nouvel hôpital territorial à Saint-Jouan-des-Guérets comme prévu initialement. Autrement dit, et bien que le rapport de l'Anap reconnaisse les contraintes liées aux risques de submersion marine et à la sécurité des patients, sur le site Broussais, le vaisseau Amiral du groupe hospitalier que constituait le projet de nouvel hôpital et plateau technique territorial à Atalante est sérieusement menacé. Cette situation remet en cause tous les espoirs d'évolution positive de l'offre publique de soins qu'avait généré l'engagement de ce grand projet en février 2021, traduit par la suite en projet médicaux partagés. Notre courant de pensée a toujours considéré qu'un grand projet d'hôpital public était une nécessité pour notre territoire, en faisant part à chaque étape de sa vigilance à ce que celui-ci fasse l'objet d'une large concertation avec la population et les professionnels de santé, et qu'il garantisse un accès aux soins pour tous et toutes. Et qu'en particulier, ils ne se traduisent pas par une qualification du site de Dinan. Dans la difficulté où nous sommes, vous qui avez annoncé, Monsieur le Maire, lors du premier débat télévisé de la campagne électorale, le 5 mars, *"dans les premiers jours qui suivront, (je cite), mon élection je mettrai tout en œuvre pour préparer le dossier que nous devons déposer auprès du gouvernement pour la construction d'un nouveau plateau technique hospitalier"*. Nous vous remercions de nous faire part de votre stratégie pour sortir ce dossier majeur de l'ornière et, dans un souci de transparence, de rendre public le rapport de l'Anap. Pour notre part, et avec les forces syndicales associatives et politiques de gauche qui ont tenu une réunion hier soir le 4 juin, nous prendrons nos responsabilités pour que la population du secteur sanitaire s'empare de ce dossier majeur. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Madame YADAV pour ces questions. Je vais essayer de les reprendre une à une, en vous précisant toutefois que si je reprends les deux premières questions, celle sur la vague de chaleur à laquelle nous avons largement répondu à travers les questions précédentes et celle des urgences, il me semble que dans le cadre précis de votre question, les réponses ne doivent pas forcément être apportées en conseil municipal et qu'elles concernent expressément les instances du centre hospitalier. Il s'agit de questions qui portent très clairement sur les affaires de l'hôpital et il me paraît important

de respecter les prérogatives de chacun. Je ne vous cache pas que j'ai transmis à la direction du GHRE vos questions et lui ai demandé d'apporter une réponse dans les instances compétentes en interne à l'intention du conseil, par courrier. A la directrice d'apporter au conseil municipal une réponse précise sur les points que vous soulevez. Je ne vais pas cependant me défaire sur cette simple réponse et je veux vous préciser que sur la chaleur, les hôpitaux comme les résidences autonomes, comme les EHPAD sont dotés en interne de plans canicule qui permettent de décrire de manière précise et adaptée au contexte local les adaptations d'organisation de soins et les mesures concrètes à déployer en cas de vagues de chaleur intense. Le plan canicule prévoit les modalités de déploiement des systèmes de ventilation, l'adaptation des tenues de travail, la restriction des sorties extérieures, par exemple. Le plan canicule est régulièrement présenté aux instances internes de l'hôpital. Sur les urgences, c'est un peu la même chose que la vague de chaleur, cela ne relève nullement des compétences du conseil municipal, car il s'agit de réorganisations internes des services hospitaliers sur lesquels le conseil surveillance lui-même n'a pas de voix consultative ou délibérative. Il s'agit d'une compétence des instances internes, le comité social et économique, la commission médicale d'établissement et le directoire, qui ont bien sûr été consultés sur ces sujets. Néanmoins, et vous avez raison de le souligner, il paraît tout à fait normal que le Maire, tout à fait normal et légitime que le Maire soit tenu informé des réorganisations lorsqu'elles concernent l'accès aux soins urgents. Cela a été le cas, puisque cette réorganisation a fait l'objet de communication commune entre l'ARS, l'Agence Régionale de Santé et le groupement hospitalier Rance Émeraude, mais également entre l'ARS et moi-même, après validation du projet par le préfet des Côtes d'Armor. Ce projet, qui consiste en une suspension temporaire et vous l'avez dit, de l'accueil en nuit profonde, n'est pas une organisation choisie par l'hôpital, c'est une organisation subie par l'hôpital, y compris par la direction, du fait d'un manque criant de médecins urgentistes. Il en manque partout en France et en Bretagne et dans ce contexte, nous nous battons, je me bats au quotidien aux côtés de la directrice du centre hospitalier pour que les urgentistes choisissent le groupement hospitalier Rance Émeraude, plutôt qu'un autre site hospitalier. La réorganisation pointée vise justement à préserver les conditions de travail des médecins urgentistes du groupement hospitalier Rance Émeraude qui exercent tous sur nos deux sites. Il nous faut aujourd'hui renforcer l'attractivité du groupement hospitalier auprès des urgentistes pour permettre à de nouveaux recrutements de se réaliser au profit de notre territoire. C'est tout l'enjeu de cette réorganisation temporaire, et je fais toute confiance aux équipes médicales du groupement hospitalier pour traverser l'été en maintenant le haut niveau de qualité des soins urgents. La situation est très, très, très compliquée, je ne vous le cache pas. Elle est compliquée, évidemment, à Dinan, par la fermeture en horaires de nuit profonde, elle est compliquée à Saint-Malo également par un manque de médecins urgentistes. Nous n'avons même pas à Saint Malo le nombre de médecins qu'il nous faudrait. Mais nous faisons tout en lien avec l'ARS. Et je note un effort particulier de l'ARS en ce moment pour essayer d'améliorer cette situation, pour trouver les meilleures solutions.

Sur la deuxième partie de votre question, qui porte plus sur les questions du rapport de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé, l'Anap et le grand projet hospitalier du territoire de santé n° 6, elle porte ainsi sur les déclarations que j'ai pu faire lors de mon premier débat de campagne électorale et que j'ai dû même

répéter à de multiples reprises au cours des réunions électorales et d'autres débats. Je les revendique évidemment pleinement. Concernant le rapport de l'Anap, je me suis effectivement engagé à mettre tout en œuvre pour préparer le dossier que nous devons déposer auprès du gouvernement pour la construction d'un nouveau plateau technique hospitalier et c'est précisément ce que je fais depuis mon élection. Je me suis mobilisé en amont de la restitution des conclusions de l'Anap auprès de la nouvelle directrice du GHRE et auprès du Président de la Commission médicale d'établissement pour préparer les grandes échéances de la restitution. J'ai participé à tous les espaces d'échanges, un espace présidé à ma demande par le préfet, parce que je ressens certaines difficultés avec l'Agence Régionale de Santé. La directrice de l'Agence Régionale de Santé est absente depuis le 1^{er} avril dernier pour des raisons de santé et il y a un moment où j'ai besoin que ce soient les autorités de l'État qui prennent en main certains dossiers pour que la relation avec le gouvernement soit plus fluide. J'ai participé à tous les espaces d'échanges le 5 mai, présidé par le préfet lui-même, à ma demande, le 11 mai, à nouveau présidée par Monsieur le préfet qui s'est particulièrement mobilisé sur ce dossier et en présence évidemment des Sous-Préfet de Saint-Malo et du préfet des Côtes-d'Armor. Au cours de ces rencontres, j'ai pu rappeler tout le travail engagé par la Ville et l'Agglomération pour soutenir le projet de nouvel hôpital depuis son inscription au Ségur de la santé, obtenu de haute lutte, je vous le rappelle, auprès du ministre de la Santé de l'époque, Olivier VERAN, y compris dans le choix de la localisation du nouvel hôpital territorial sur la zone Atalante. J'ai été entendu dans les observations que j'ai pu formuler, plus que les observations d'ailleurs, que j'ai pu formuler au cours de ces différentes réunions. J'ai été entendu notamment par l'ARS qui a accepté de reconnaître toute la mesure de sa responsabilité sur le sujet, dans l'état dans lequel il se trouve actuellement. L'Anap a pointé une situation alarmante en matière de finances hospitalières, avec une dégradation régulière des comptes depuis 2018. J'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités. J'ai été Président du conseil d'administration du centre hospitalier avant qu'il soit fusionné, je suis actuellement Président, je l'ai été pendant un an avant, puisque nous sommes sur une présidence tournante du conseil de surveillance et je n'ai pas l'habitude de me cacher derrière mon petit doigt quand il y a des problèmes. J'ai donc fait ressortir tous les procès-verbaux des conseils de surveillance du centre hospitalier. Je rappelle conseil de surveillance au cours desquels l'ARS est à chaque fois présente pour contrôler non seulement le bon déroulement des délibérations, mais le fond des délibérations et la situation de l'établissement. L'ARS a un rôle de conseil vis à vis des présidents et des administrateurs sur les documents qui nous sont présentés à travers les PV de ces conseils de surveillance, j'ai aujourd'hui la preuve que nous n'avons jamais eu d'information claire et transparente sur la situation financière de l'établissement, jamais. Aujourd'hui, nous devons faire face à une situation grave et la communauté hospitalière d'aujourd'hui aura la lourde tâche de se saisir de son destin, elle a toute ma confiance pour le faire, et je continuerai à agir avec toute ma détermination pour que cette situation financière dégradée, qui n'est pas le fait des médecins, qui n'est pas le fait des soignants ni de la direction actuelle, soit prise en compte par les autorités afin de ne pas entraver la modernisation des sites du groupement hospitalier Rance Émeraude, qui est indispensable pour l'avenir de notre hôpital et de notre territoire. Notre hôpital devra être aidé, pas seulement sur la question des investissements. Il faudra plusieurs années pour retrouver l'équilibre budgétaire. À la fin du mois de juin, ça devait être le lundi 8, c'est à dire après ce week-end, la réunion a été reportée à la demande de l'ARS, à la demande de l'Anap également, qui a besoin d'un délai pour retravailler le dossier, et j'ai accepté cette demande de délai à partir du moment où il se situait avant l'été. À la fin du

mois de juin, je rencontrerai la ministre de la Santé pour une réunion que je veux décisionnaire sur le projet, quel que soit le projet, je ne veux pas sortir d'une réunion où on nous fera encore traîner pendant six ans, comme cela a été le cas sous le précédent mandat, sur des décisions qui, au final, n'aboutiraient pas. Je veux absolument du concret. À la sortie de cette réunion, Nous devons sortir avec l'engagement concret que la modernisation réelle et complète des services hospitaliers sera permise par l'État, avec un financement à la hauteur du besoin et de l'enjeu pour que les engagements initiaux soient. Tant que cette réunion avec les plus hautes instances gouvernementales n'aura pas eu lieu, elle aura lieu le 29 juin, je n'irai pas plus loin sur la communication sur ce dossier capital pour l'avenir de notre territoire de santé, surtout pour les patients de notre territoire de santé et c'est à elles et eux que nous devons penser. Je remercie nos parlementaires Jean-Luc BOURGEAUX et Hervé BERVILLE, ainsi que la ministre Françoise GATEL, ministre de la Ruralité, pour le soutien et l'aide qu'ils nous apportent sur ce dossier. Je serai tenté de reprendre les mots du député BERVILLE dans la presse de ce matin, nous ne pouvons pas balayer d'un revers de la main plus de six années de travail. Il faut que la cohérence, la constance et l'engagement de la parole donnée puissent être respectés. C'est dans cet esprit que je travaille et que je me rendrai à Paris le 29 juin prochain.

La séance est levée à 23 h 30.

Le 02 juillet 2026

PROCES-VERBAL

**du Conseil Municipal
de la Ville de Saint-Malo**

Séance Publique du 05 juin 2026 tenue à l'Hôtel de Ville à 18h30, en vertu des articles L 2121- 7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Nombre de Conseillers effectivement présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Absents : 0

Quorum : 22

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des rapports aux Conseillers Municipaux : 29 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Date de publication de la séance : 08 juin 2026

Le Président de séance, M. Gilles LURTON, rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 05 juin 2026, ainsi que l'annexe récapitulative des observations éventuelles, complétée le cas échéant par les observations orales formulées ce jour en séance ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal.

M. Gilles LURTON soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président de séance
Gilles LURTON



Le(s) Secrétaire(s)
Maylis LEPINETTE

